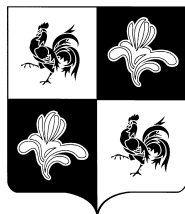


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



15 juillet 2015

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES RÉPONSES ⁽¹⁾**

(1) Ce document annule et remplace la version précédente.

SOMMAIRE

Pages

**I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES (1)**

(Article 87.4 du Règlement)

Le ministre chargé de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 65 de M. Marc Loewenstein)... 4

La mise en place de la garantie-jeunes (n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri) 4

**La ministre chargée de l'Aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et
des Relations internationales, Mme Céline Fremault**L'allocation budgétaire 63.24 – Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de
terrains d'accueil pour les gens du voyage (n° 80 de M. Michel Colson)..... 5

(1) Version rectifiée.

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT (1)

(Article 87.3 du Règlement)

La Ministre-Présidente, chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 62 de M. Marc Loewenstein)...	6
Le manque de salles de sport accessibles aux personnes malvoyantes (n° 67 de M. Eric Bott) ..	7
Le festival international du film sportif (n° 68 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	7
L'utilisation des crédits « jeunesse » (n° 71 de M. Alain Maron)	8
Le financement des places d'accueil pour les 0-3 ans (n° 74 de M. Alain Maron)	10
Les projets soutenus par le Fonds social européen (n° 76 de Mme Zoé Genot)	13
La représentation du Gouvernement francophone bruxellois au sein des conférences interministérielles (n° 78 de M. Alain Maron)	18
Les activités du CEFA situés sur le site Pierre Paulus (n° 81 de Mme Anne-Charlotte d'Ursel)	19
Suivi du dossier 1.500 exemplaires d'« Agenda interculturel » jetés à la poubelle au centre bruxellois d'action interculturelle (n° 83 de Mme Fatoumata Sidibé)	19
Les moyens budgétaires accordés à la politique de la jeunesse (n° 84 de M. Fabian Maingain) ..	19

Le ministre chargé de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort

Le centre régional d'appui (n° 60 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	25
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 63 de M. Marc Loewenstein)...	25

La ministre chargée de la Fonction publique et de la Santé, Mme Cécile Jodogne

Les politiques de lutte contre la consommation et la surconsommation d'alcool auprès des jeunes et le degré de concertation entre le fédéral et la Commission communautaire française en cette matière (n° 61 de M. André du Bus de Warnaffe)	28
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 64 de M. Marc Loewenstein)...	29
Les plaintes à l'égard des maisons de repos et des maisons de repos et de soins (n° 69 de Mme Catherine Moureaux)	32
Organisation du versement des subventions aux associations émargeant anciennement au Fonds Assuétudes (n° 75 de Mme Catherine Moureaux)	33
Le dépistage du cancer au sein chez les hommes (n° 77 de M. Eric Bott)	34
L'étude de consommation d'alcool en milieu étudiant bruxellois (n° 90 de M. Jacques Brotchi)	35

La ministre chargée de l'Aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 66 de M. Marc Loewenstein)...	37
Les mutilations génitales en Région bruxelloise (n° 70 de Mme Viviane Teitelbaum)	41
Le financement de la délégation « Housing first » à Montréal (n° 72 de M. Alain Maron)	42
Prévention et sensibilisation aux mariages gris (n° 79 de Mme Fatoumata Sidibé)	43
L'accueil en maison de repos des personnes cérébro-lésées (n° 85 de Mme Fatoumata Sidibé)	45

(1) Version rectifiée.

LE MINISTRE CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
M. DIDIER GOSUIN

**Question n° 65 de M. Marc Loewenstein du
13 mars 2015 :**

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?
- Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée;
 - depuis combien d'années elle bénéficie d'un tel subside ?

**Question n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri du
20 mai 2015 :**

La mise en place de la garantie-jeunes.

Cette question écrite vient compléter l'interpellation que je vous ai adressée en tant que ministre de l'Emploi concernant la mise en place effective de

la garantie-jeunes. Si l'on peut se réjouir de voir le taux de chômage baisser de mois en mois depuis près de 2 ans, notamment grâce à l'amélioration de la conjoncture et à une plus grande efficacité du dispositif Select Actiris, comme le précise Grégor Chappelle, il semble essentiel de redoubler d'efforts au niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la garantie-jeunes

Monsieur le Ministre, dans ce contexte, j'aimerais avoir plus d'information sur le volet formation.

- Combien de formations ont déjà été offertes aux jeunes bruxellois dans le cadre de la garantie-jeunes ?
- L'offre actuelle rencontre-t-elle la demande, à savoir les besoins en formation pour tous les jeunes qui entrent dans les conditions de la garantie-jeunes ?
- Comment se fera la sélection des candidats si le nombre de jeunes dans les conditions dépasse le nombre de jobs et de stages disponibles ? Quels sont alors les critères de sélection ?
- Quelles sont les actions que vous menez pour qu'il y ait suffisamment de formations pour répondre aux besoins des jeunes ?
- Enfin, concernant la ventilation de ces formations entre opérateurs, j'aimerais ajouter ces quelques questions : Actiris a récemment reçu le pouvoir de commander des formations à Bruxelles-Formation et s'est même vu doté d'un budget pour ce faire. Ce levier a-t-il été activé à ce jour ? Quel montant a-t-il été utilisé pour combien de places de formations ?
- Quelle est la part du budget de Brufor consacré à la garantie-jeunes ? Cela correspond à combien de places en formation, et de jeunes formés ?
- Combien de places de formation ont-elles été commandées aux partenaires de Brufor (OISP et autres) pour quel budget ?

LA MINISTRE CHARGÉE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME CÉLINE FREMAULT

**Question n° 80 de M. Michel Colson du 11 mai
2015 :**

L'allocation budgétaire 63.24 – Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens de voyage.

Le programme justificatif du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 relève un montant de 13.000 € à l'allocation budgétaire 63.24 de la Division 22, programme 5, intitulée « Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage ».

Mes questions sont :

- Ce budget a-t-il déjà été engagé ?
- Avez-vous reçu une demande ou plusieurs en ce sens ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, CHARGÉE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE,
DU SPORT ET DE LA CULTURE,
MME FADILA LAANAN

**Question n° 62 de M. Marc Loewenstein du
13 mars 2015 :**

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Jusqu'à quel montant de subside un ministre ne doit pas demander l'accord du gouvernement ?
2. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
3. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?
4. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée;
 - depuis combien d'années elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Les subventions facultatives inférieures et égales à 6.200 € ne requièrent pas l'accord du gouvernement.

En tant que Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois, je dispose d'une enveloppe de 414.000 € en termes de crédits d'initiative.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des associations subventionnées via ce budget d'initiative pour 2014.

N° Dossier	Bénéficiaire	Montant
1.	Zinneke	25.000 €
2.	Plate-forme francophone du volontariat	30.000 €
3.	CBCS	35.000 €
4.	La boîte noire	15.000 €
5.	EYAD Maison Turquie	4.800 €
6.	Platform Kanal	10.000 €
7.	Brussels Studies Institute	15.000 €
8.	Fifab	5.000 €
9.	Cultureghem	5.000 €
10.	Agence Alter	6.000 €
11.	Loupiote	5.000 €
12.	Les Identités Baobab	5.000 €
13.	African Culture Promotion-Mix	5.000 €
14.	Solidarité	5.000 €
15.	Tribunal Russell	5.000 €
16.	Brufête	5.000 €
17.	Human R	1.500 €
18.	Afrahm	2.000 €
19.	Faucons Rouges	1.000 €
20.	Athénée Royal Gatti	3.550 €
21.	Ciré	5.500 €
22.	Tels Quels	2.545 €
23.	SMONERS	5.500 €
24.	Psymages	3.900 €
25.	Alter Vision	5.164 €
26.	Zoom Zoom	6.000 €
27.	3èmeoeil	4.000 €
28.	CCLJ – David Susskind	5.995 €
29.	Tifawin	6.000 €
30.	Clap education	6.000 €
31.	Foire du livre	5.000 €
32.	Femmes prévoyantes socialistes	2.000 €
33.	NOVA	5.000 €
34.	Promo Roller	4.000 €
35.	Skinfama	4.626 €
35.	Les Nouveaux Disparus	6.000 €
37.	Boréal	6.000 €
38.	MSF	80.000 €
39.	Le Syndicat prohibé	4.200 €
40.	Les 24h vélo du bois de la cambre	5.000 €
41.	Bruxellart	5.000 €
42.	La Compagnie Belle de nuit	6.000 €

43.	MIB Show	6.000 €
44.	Brocoli Théâtre	6.000 €
45.	Archives architecture moderne	5.000 €
46.	Maison médicale Galilée	5.870 €
47.	Dulbea	6.000 €
48.	ADEPPI	1.992 €
49.	Akhénaton	3.000 €
TOTAL		406.942 €

Question n° 67 de M. Eric Bott du 16 mars 2015 :

Le manque de salles de sport accessibles aux personnes malvoyantes.

En assumant mon rôle d'échevin des sports, j'ai récemment reçu la visite d'un malvoyant, très actif dans la vie culturelle et sportive, qui me racontait les problèmes que lui et ses pairs, membres d'un club de torball, rencontraient pour occuper une salle. En l'occurrence, actuellement, le Palais du Midi dans le cœur de Bruxelles, est l'une des seules à répondre à leurs critères d'occupation. Nombre de malvoyants ou non-voyants sont férus de sport(s). Ils pratiquent souvent le torball ou le Goalball, qui sont deux jeux de balle mais aussi, dans certains cas, la natation, le judo, l'aviron et l'athlétisme. Ces disciplines sont d'ailleurs reconnues comme paralympiques. J'ai été marqué par cette rencontre à plusieurs titres. Parce que l'on pense souvent aux personnes à mobilité réduite, et c'est déjà très bien, alors que les malvoyants sont un cas différent.

Cela m'incite à vous poser quelques questions qui mériteraient, selon moi, d'être prises en compte dans les futures réunions du « cadastre du sport » :

- Une étude a-t-elle été menée pour savoir si les salles de sport bruxelloises étaient prévues pour accueillir les malvoyants ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- Selon vous, combien de salles de sport peuvent accueillir les chiens-guides, en attendant que leurs maîtres pratiquent leur discipline de prédilection ?
- Les autorités ont-elles été sensibilisées à la question de l'accessibilité des infrastructures sportives pour tous sachant que Bruxelles accueillera en mai prochain les Special Olympics ?

Réponse :

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au sport et à l'accessibilité des salles sportives aux personnes malvoyantes.

Récemment, j'ai fait la rencontre d'une jeune personne malvoyante qui pratique le football entre joueurs du même handicap et j'ai été impressionnée par la créativité et les possibilités offertes par leur sport. Croyez-moi, je suis aussi très sensible à l'accessibilité du sport à ce public.

Sur la base des demandes du comité de pilotage, le cadastre du sport réalisé en 2012 s'est intéressé à l'accessibilité aux salles de sport des personnes en chaise roulante.

Il y a quelques années la Commission communautaire française a commandé une étude à l'association « AMT Concept » dont l'objectif principal était de donner une vue d'ensemble aussi proche de la réalité que possible de l'accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Elle est disponible sur le portail web de la Commission communautaire française : « Sports et handicaps. L'accessibilité des infrastructures sportives à Bruxelles ». Je vous invite à la consulter.

La consultation du guide en question permet aux personnes à mobilité réduite de connaître le niveau d'accessibilité des infrastructures sportives dans lesquelles ils souhaitent se rendre.

L'étude a identifié les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes ou aveugles et préconisé différents aménagements afin d'améliorer l'accessibilité des salles et centres sportifs (insertion d'éléments de guidage ou de repérage, apposition d'inscriptions en braille et de schémas des lieux en relief, mise en place de messages sonores, création de puits de lumière aux endroits stratégiques ou mise en place de jeux de miroirs amplifiant l'angle de vision).

Cette étude présente également la synthèse par commune des relevés effectués dans les différentes infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale. L'enquête de terrain a permis de vérifier pour quel type de handicap des aménagements ont été prévus dans chaque salle mais aussi de mettre en évidence les principales lacunes des infrastructures sportives en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Vous pourrez donc constater que de nombreuses infrastructures sont adaptées pour accueillir des chiens-guides.

Question n° 68 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 mars 2015 :

Le festival international du film sportif.

Du 14 au 17 septembre prochains aura lieu la Semaine européenne du Sport.

À cette occasion se tiendra notamment la première édition du « Brussels European FICTS Sports Film Festival (BESFF) » qui sera organisée au village culturel Wolubilis, à Woluwe-Saint-Lambert.

La Commission communautaire française est partenaire de l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles, qui entend promouvoir les valeurs d'éthique sportive et organise cet événement.

J'aimerais savoir sous quelles formes la Commission communautaire française participe à cet événement, qu'il s'agisse d'un appui matériel ou financier.

Pouvez-vous également me préciser quelles seront les éventuelles autres actions dans lesquelles la Commission communautaire française s'impliquera pour mettre en valeur le sport lors de cette semaine ?

Réponse :

La Commission communautaire française travaille en étroite collaboration avec l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles depuis plusieurs années afin de véhiculer les valeurs d'éthique et de fair-play dans le sport.

Ce partenariat de longue date s'est concrétisé au travers de campagnes de sensibilisation telles que « Sportez-vous bien, mangez malin ! » qui se traduit par l'organisation d'ateliers d'animation dans les écoles primaires sur la thématique : « sport – éthique – alimentation ».

Dans le cadre de la Semaine européenne du Sport, l'ASBL lance la première édition du « Brussels European FICTS Sports Film Festival », une nouvelle initiative qui alimentera encore plus l'offre culturelle et sportive de notre capitale, et qui enrichira certainement les débats.

Le dossier de l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles est en cours d'analyse par mes services administratifs. Les résultats de cette dernière me permettront de prendre une décision en connaissance de cause. Je ne manquerai évidemment pas d'informer les responsables de l'association des suites données au projet.

Dédier une semaine à la promotion du sport est une volonté marquante de la part de l'Europe et je m'en réjouis. Je suis bien entendu ouverte à soutenir tout type de projets intéressants qui me seraient proposés. Mon objectif premier lors de cette manifestation étant de développer des initiations à l'activité sportive à divers endroits de la Région bruxelloise.

Néanmoins, sachez, Monsieur le Député, que c'est tout au long de l'année que je fais la promotion du sport et ce, au travers d'une multitude d'activités et d'événements sportifs accessibles au plus grand nombre.

Question n° 71 de M. Alain Maron du 20 mars 2015 :

L'utilisation des crédits « jeunesse ».

À la suite de mon interpellation sur la politique « jeunesse » du Collège, je souhaiterais connaître, pour l'année 2014, l'utilisation qui a été faite des crédits dédiés à cette politique (bénéficiaires et montants), soit les AB situées dans la division 11, programme 2, activité 1 du budget.

Des lignes directrices ou priorités ont-elle été établies ?

J'aimerais aussi connaître les éventuelles conventions en cours financées par ces crédits (opérateurs, projets, montants).

Réponse :

En matière de politique de jeunesse, l'accent a été mis sur l'accès renforcé à la culture pour tous les jeunes Bruxellois, au travers d'actions telles que « Place aux Enfants », ou encore le Festival « Bruxelles Babel », qui célèbre cette année ses 30 ans d'existence.

Les moyens ont également été affectés à la diffusion de l'information de qualité consacrée à la jeunesse, au travers des services Infor-Jeunes et de l'ensemble du secteur associatif bruxellois.

Le secteur des ludothèques a également été soutenu au travers d'activités de proximité et de développement d'outils ludiques à caractère éducatif.

L'ensemble des tableaux budgétaires sont fournis en annexe.

11.21.52.01 – Jeunesse, Ludothèques – Subventions pour aménagement ou amélioration des installations

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
statut du dossiers : règlement	
Amenagement 2014	17.000,00 €
M. De Jeunes « Le Bazar »	1.250,00 €
Alter Vision	850,00 €
CEDAS	1.200,00 €
Infor Jeunes Schaerbeek	1.250,00 €
Service civil internat	1.250,00 €
Jeunesses Scient de Bel	1.200,00 €
Foyer des Jeunes	1.250,00 €
Infor Jeunes Bruxelles centre	1.000,00 €
SIDA' SOS	1.000,00 €
SIEP	1.000,00 €
CNAPD	1.250,00 €
Le Kiosque	1.000,00 €

M. De Jeunes « Act Josaph »	1.250,00 €
Infor jeunes Bruxelles N/O	1.000,00 €
FOR'J	1.250,00 €

**11.21.43.20 – Jeunesse, ludothèques –
Subventions aux associations
en matière de ludothèques communales**

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
Statut du dossier : règlement	
Ludothèque SPECULOOS	2.224,00 €
Bibliothèque publique Ludothèque	
LUDOVER	1.780,00 €
Administration de Watermael-Boisfort – M. Des E.	2.135,00 €
Administration de Watermael-Boisfort – espace Delvaux	2.224,00 €
Ludo communale d'Auderghem	1.780,00 €
Ludo communale d'Ixelles	2.669,00 €
Louloudotec – Ixelles	1.157,00 €
Bibliothèque de l'Espace M. Carême – ludothèque	2.313,00 €
Ludothèque JAKADI	2.669,00 €

**11.21.33.01 – Jeunesse, ludothèques –
Subventions aux associations
en matière de jeunesse**

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
Festival de l'enfance	25.000,00 €
Atout projet	22.310,00 €
C.A.INFOR JEU (Schaerbeek)	8.627,00 €
C.A.INFOR JEU (Centre)	8.627,00 €
C.A.INFOR JEU (BNO)	8.627,00 €
Agence Alter	.000,00 €
SIEP	7.636,00 €
SIEP	3.500,00 €
Bruxelles-J	8.000,00 €
Promo Jeunes-projet	30.000,00 €
La Scientothèque	15.000,00 €
Le Kiosque	8.627,00 €
Fête de la jeunesse laïque	4.735,00 €
IDEJI	7.437,00 €
Tremplins	70.000,00 €
Promo-jeunes	6.000,00 €
Walalou	10.000,00 €

**11.21.33.02 – Jeunesse, ludothèques –
Subventions aux associations
en matière de ludothèques**

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
Statut des dossiers : règlement	
19 ludothèques associatives :	
IRSA – Judo Oasis	2.224,00 €
Les amis de la Judo d'Evere	2.313,00 €
Notre coin du quartier	1.691,00 €
M. des E. Anderlecht – Club Unesco	1.423,50 €
LuAPE	2.847,00 €
M. des E. Saint-Gilles	2.403,00 €
Ludothèque d'Etterbeek	2.313,00 €
Alpa-Ludismes	1.423,50 €
ASCL de Ganshoren (la Toupie)	1.958,00 €
Ludo Diabolo Centre c. Armillaire	2.135,00 €
Ludocontact (Sésame)	2.313,00 €
Club de jeunesse (Les Marolles)	1.602,00 €
Centre communautaire Crousse	2.491,00 €
Ligue Braille	2.224,00 €
Maison médic. Marolles (Toile de jeux)	2.224,00 €
ONA (Touche à tout)	2.758,00 €
Walalou	2.758,00 €
Ludivine - Ludo ASBL	2.758,00 €
Ludo du Cercle polyt. ULB	2.135,00 €
Musée du Jouet ASBL	20.000,00 €
Let's Play Together ASBL	2.000,00 €

**11.21.52.01 – Jeunesse, ludothèques –
Subventions pour aménagement
ou amélioration des installations**

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
Statut du dossier : règlement	
Aménagement 2014	17.000,00 €
M. de Jeunes « Le Bazar »	1.250,00 €
Alter Vision	850,00 €
CEDAS	1.200,00 €
Infor Jeunes Schaerbeek	1.250,00 €
Service civil internat	1.250,00 €
Jeunesses scient de Bel	1.200,00 €
Foyer des jeunes	1.250,00 €
Infor Jeunes Bruxelles centre	1.000,00 €
SIDA'SOS	1.000,00 €
SIEP	1.000,00 €
CNAPD	1.250,00 €
Le Kiosque	1.000,00 €
M. de Jeunes « act josaph »	1.250,00 €
Infor Jeunes Bruxelles N/O	1.000,00 €
FOR'J	1.250,00 €

**11.21.33.03 – Jeunesse, ludothèques –
Subventions aux mouvements
volontaires de jeunesse**

Fournisseur/bénéficiaire	Montant €
Statut des dossiers : règlement	
Mouvements volontaires de Jeunesse :	
M DE J – Ixelles jeunes	1.500,00 €
M DE J – Interpole	3.500,00 €
CNAPD	3.500,00 €
CEDAS	3.500,00 €
Faucons rouges	3.000,00 €
Loupiote	1.500,00 €
M DE J – Action Josaphat	1.500,00 €
Jeune et citoyen	1.500,00 €
Conf parascolaire	3.500,00 €
COJ	1.500,00 €
FCJMP	2.500,00 €
CIDJ	2.500,00 €
M DE J – Le Bazar	1.500,00 €
M DE J – LA J	6.000,00 €
Club de jeunesse	2.000,00 €
M DE J – LE 88	1.500,00 €
C DE J – Anderlecht	2.000,00 €
Service Arc-en-ciel	1.500,00 €

Question n° 74 de M. Alain Maron du 1^{er} avril 2015 :

Le financement des places d'accueil pour les 0-3 ans.

Le 6 mars dernier, je vous interrogeais sur la mise en œuvre du Plan Cigogne 3 à Bruxelles. Vous m'annonciez alors que la totalité des projets introduits dans le cadre du volet 2, soit 2.214 places, avaient été retenues, bien que ce nombre soit supérieur à celui initialement prévu. Vous m'indiquiez également que 1.452 de ces places seraient financées en infrastructures par la Commission communautaire française, pour un montant de 16 millions d'€.

Parallèlement, le 5 mars, la ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles déclarait en commission que le « différentiel [entre le nombre de projets prévus et le nombre de projets financés] a été financé grâce à la collaboration avec la Commission communautaire française. Nous n'avons donc engagé aucun euro wallon dans les dossiers bruxellois. ».

Au-delà de la curiosité de considérer de l'argent de la Fédération comme « wallon » ou « bruxellois », cette déclaration soulève quelques interrogations quant au cofinancement par la Commission communautaire française. Dès lors, je souhaiterais savoir, tant pour le volet 1 que pour le volet 2 du Plan Cigogne :

- le nombre de places retenus dans la programmation pour la subrégion de Bruxelles, en comparaison avec le nombre initialement prévu;
- pour chacun des projets retenus, la part de financement de la Commission communautaire française, et le type de frais pris en charge (infrastructure, personnel, etc.).

Réponse :

Vous m'interrogez sur le nombre de places retenues dans le cadre de la programmation ONE pour la subrégion de Bruxelles-Capitale, en comparaison avec le nombre de places initialement prévu.

Le volet 2 du Plan Cigogne III programmat la création de 1.636 places subventionnées pour Bruxelles, dans le cadre du Contrat de gestion 2013-2018 approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 14 novembre 2013. Suite à la décision du Gouvernement quadripartite du 26 février 2015, 2.214 places ont été retenues pour Bruxelles, soit la totalité des places éligibles. C'est une décision importante au bénéfice de Bruxelles dont on ne peut que se réjouir !

Vous m'interrogez également sur la part de financement de la Commission communautaire française et le type de frais pris en charge pour chacun des projets retenus.

Pour rappel, la Commission communautaire française est compétente pour l'infrastructure. Il s'agit plus précisément de l'achat ou de la construction de bâtiment, de grosses réparations, de l'équipement et premier ameublement de milieux d'accueil collectifs dont les pouvoirs organisateurs sont des communes, des centres publics d'action sociale, des établissements publics ou des associations sans but lucratif. Les subsides pour le fonctionnement relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'intervention de la Commission communautaire française est donc limitée aux aspects liés à ses compétences.

Vous trouverez ci-annexé un tableau reprenant l'ensemble des projets retenus ainsi que le montant engagé et l'objet de la subvention.

Comme indiqué précédemment, 50 dossiers ont été sélectionnés à la Commission communautaire française dans le cadre de l'appel à projets 2014, pour un montant total d'engagement de 16,07 millions d'€.

Il est toutefois important de souligner que les porteurs de projets qui ont introduit une demande de reconnaissance (agrément et subventionnement) à l'ONE dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement en 2014 n'ont pas tous sollicité une intervention de la Commission communautaire française en matière de subvention à l'infrastructure.

Annexe 1 – Liste des projets retenus

Nom du demandeur	Nom du Projet	Type de demande	Subvention (accord de principe)
Commune de Koekelberg	Crèche rue Emile Sergijsels	Équipement et premier ameublement	248.200 €
ASBL Crèches de	Crèche Cérés	Équipement et premier ameublement	94.800 €
ASBL Crèches de Schaerbeek	Crèche Luna	Équipement et premier ameublement	79.800 €
ASBL Crèches de Schaerbeek	Crèche Lyra	Équipement et premier ameublement	74.800 €
ASBL Crèches de Schaerbeek	MCAE Cérés	Équipement et premier ameublement	39.900 €
ASBL Crèches de Schaerbeek	MCAE Luna	Équipement et premier ameublement	42.500 €
ASBL Crèches de Schaerbeek	MCAE Omega	Équipement et premier ameublement	42.500 €
Commune de Schaerbeek	Crèche Altaïr	Construction	1.267.700 €
Commune de Schaerbeek	Crèche Altaïr	Équipement et premier ameublement	61.800 €
Commune d'Auderghem	Crèches Les Oursons	Construction	164.700 €
Commune de Saint-Josse	Crèche Liedekerke	Construction	676.600 €
Commune de Jette	Crèche Doremiroir	Équipement et premier ameublement	45.500 €
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	Crèche Les Chatons	Construction	865.700 €
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	Crèche Les Chatons	Équipement et premier ameublement	159.700 €
Commune de Jette	Projet Magritte	Équipement et premier ameublement	20.300 €
Commune d'Ixelles	Projet Brochet	Équipement	39.900 €
ASBL La Famille Forestoise	MCAE Les Balladins	Équipement	66.600 €
Commune d'Etterbeek	Crèche Avenue d'Auderghem	Équipement	59.800 €
ASBL Molenkids	Crèche Charbonnages	Équipement	146.300 €
Commune d'Etterbeek	Crèche Aimé Dupont	Transformation	495.100 €
Commune de Watermael-Boitsfort	Crèche Archiducs	Construction	610.900 €
Commune de Watermael-Boitsfort	Crèche Archiducs	Équipement et premier ameublement	63.800 €
Commune de Saint-Gilles	Crèche Gabrielle Petit	Équipement	37.900 €
Commune de Saint-Gilles	Crèche Willy Peers	Équipement	107.400 €
Commune de Saint-Gilles	Crèche Jourdan	Équipement	37.900 €
Commune de Saint-Gilles	Crèche Vlogaert	Équipement	189.600 €
Commune d'Evere	Crèche Leonardo	Transformation et agrandissement	175.600 €
Commune de Saint-Josse	Crèche Linné-Plantes	Équipement	95.800 €
Commune de Saint-Josse	Crèche Station	Équipement	101.100 €
Commune de Saint-Josse	Halte-accueil de la gare	Équipement	28.600 €
Commune de Forest	Crèche Les Bout'chics	Agrandissement, transformation et équipement	357.200 €
Commune de Jette	Crèche L'Ylo jardin II	Achat	496.800 €
Commune de Jette	Crèche L'Ylo jardin II	Transformation	439.200 €
Commune de Jette	Crèche L'Ylo jardin II	Équipement	6.600 €
Commune d'Uccle	Crèche Communale du Chat	Agrandissement et transformation	306.200 €

Nom du demandeur	Nom du Projet	Type de demande	Subvention (accord de principe)
Commune de Schaerbeek	Crèche Atout Couleur	Transformation et équipement	208.600 €
Ville de Bruxelles	Crèche Cité modèle	Achat	1.566.600 €
Ville de Bruxelles	Crèche Site Tivoli (lot 1)	Équipement	239.500 €
Ville de Bruxelles	Crèche Site Tivoli (lot 4)	Équipement	239.500 €
Commune d'Anderlecht	Crèche Les Capucines	Achat	448.800 €
Commune de Jette	Crèche Pouf et Caroline	Transformation et équipement	99.000 €
Commune de Jette	Crèche Pouf et Caroline	Transformation et équipement	19.800 €
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Crèche La Charmille	Construction	948.700 €
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Crèche La Charmille	Équipement et premier ameublement	57.400 €
CPAS d'Uccle	Halte Garderie Vandraey	Transformation et équipement	41.800 €
CHU Brugmann	Crèche CHU Brugmann – Site VICTOR HORTA	Agrandissement, transformation, grosses réparations et équipement	155.700 €
CHU Brugmann	Crèche CHU Brugmann – site Paul Brien	Agrandissement, transformation, grosses réparations et équipement	129.700 €
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	Crèche de Stockel	Agrandissement	689.000 €
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	Crèche du Centre	Transformation	63.800 €
			12.654.700 €
Nom du demandeur	Nom du Projet	Type de demande	Subvention
ASBL Babymédia	Crèche Babymédia	Agrandissement	63.800 €
ASBL Les Piloux	Crèche Les Piloux	Construction	669.900 €
Université Libre de Bruxelles	Crèche de l'ULB	Transformation et équipement	15.200 €
CHIREC ASBL	Crèche le petit bonheur	Transformation et équipement	612.500 €
ASBL Apprendre à mieux grandir	Crèche Apprendre à mieux grandir Woluwe	Construction, agrandissement, transformation	164.500 €
ASBL Apprendre à mieux grandir	Crèche Apprendre à mieux grandir Woluwe	Équipement	30.700 €
ASBL Les Bourgeois	Crèche Les Bourgeois	Achat et équipement	459.300 €
ASBL Apprendre à mieux grandir	Crèche Apprendre à mieux grandir Etterbeek	Agrandissement, transformation, grosses réparations	171.900 €
ASBL Apprendre à mieux grandir	Crèche Apprendre à mieux grandir Etterbeek	Équipement	31.100 €
ASBL Animation en Quartier Populaire	Crèche Les quatre Saisons II	Achat	667.000 €
ASBL Animation en Quartier Populaire	Crèche Les quatre Saisons II	Transformation	450.400 €
ASBL Animation en Quartier Populaire	Crèche Les quatre Saisons II	Équipement	74.500 €
			3.410.800 €

Question n° 76 de Mme Zoé Genot du 8 avril 2015 :

Les projets soutenus par le Fonds social européen.

Il y a quelques semaines, vous avez communiqué la liste des projets retenus dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 du Fonds social européen (FSE).

Ceci est donc l'occasion de faire le bilan de la programmation précédente (2007-2013). Je souhaiterais par conséquent connaître :

- le budget dévolu, par année, à la Commission communautaire française pour la précédente programmation du FSE et, le cas échéant, sa répartition par division budgétaire;
- l'état de liquidation de ce budget et, le cas échéant, sa répartition par division;
- la liste des projets retenus dans le cadre de cette programmation, le budget qui leur a été dévolu initialement, et le taux d'utilisation de celui-ci.

Réponse :

En préambule, je me permettrai de vous informer que la coordination des travaux pour la programmation FSE relative à la période 2014-2020 est assurée conjointement par M. Didier Gosuin et moi-même. Je répondrai donc en notre nom à tous deux.

Je commencerai par rappeler que la programmation 2007-2013 a été mise en œuvre par le précédent Collège. Le programme FSE concerné par votre question est commun à la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Commission

communautaire française. Le service administratif de support est l'Agence FSE qui est un service à gestion séparé créé par un accord de coopération entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française afin de gérer conjointement les aides européennes.

La sélection des projets et la fixation des montants relèvent des décisions des exécutifs. Cependant, les bénéficiaires perçoivent via l'Agence FSE les cofinancements de l'Europe. Le budget octroyé par le Fonds social européen aux opérateurs relevant de nos compétences n'apparaît donc pas dans le budget de la Commission communautaire française.

J'en viens maintenant à votre question. Globalement, le budget engagé pour les projets relevant des compétences de la Commission communautaire française s'élevait pour la programmation 2007-2013 à 89.224.198,51 €.

Le budget liquidé, c'est-à-dire qui a fait l'objet d'un paiement à la date du 15 mars 2015 par l'Agence, s'élève à 73.223.782,38 € soit 82 % du budget engagé.

Il y a près de quatre-vingt projets relevant des compétences de la Commission communautaire française qui ont été retenus dans le cadre de cette programmation. À cela se rajoute un projet commun à la Région wallonne et à la Commission communautaire française à savoir le « Consortium de validation des compétences ».

Je tiens à votre disposition un listing qui en reprend, au 15 mars 2015, le détail. Vous y trouverez les budgets annuels engagés et liquidés.

	Autorité	Cocof		
			Données	
programme	axe	mesure	Somme – Total fiche 2007-2013	Somme – Total certifié ou demandé
Compétitivité et Emploi	1	1	89.224.198,51	86.371.056,21
			5.220.849,30	5.193.696,96
	2	1	5.220.849,30	5.193.696,96
			23.087.795,62	22.773.246,10
		1	2.880.000,00	2.865.915,87
		2	19.461.778,00	19.293.853,78
	3	4	746.017,62	613.476,45
			60.915.553,59	58.404.113,15
2		60.915.553,59	58.404.113,15	
Total Résultat			89.224.198,51	86.371.056,21

pCode	programme	axe	mesure	Opérateur	Nom du Projet	
X000880	Compétitivité et Emploi	3	2	La Chôm'Hier-AID	Chom'hier – Fransman	
X000920	Compétitivité et Emploi	3	2	Jeunes Schaerbeekois au Travail	Amélioration AFT ISP	
X000930	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Schaerbeek pour l'Emploi et la Formation	Actions structurelles	
X000940	Compétitivité et Emploi	3	2	PHARE (anciennement Service bruxellois francophone des personnes handicapées)	sbph 2007-2013	
X001000	Compétitivité et Emploi	3	2	Les Petits Riens ASBL	AFT CENTRE HORIZON	
X001220	Compétitivité et Emploi	3	2	Coordination, Etudes et Recherches	COMPTA0713	
X001290	Compétitivité et Emploi	3	2	Idee 53 ASBL AFT	IDEE 53	
X001320	Compétitivité et Emploi	3	2	Formation et Travail en Quartier populaire	ISP FTQP CONSTRUCTION	
X001410	Compétitivité et Emploi	3	2	LE PIMENT ASBL	PROJET PIMENT	
X001430	Compétitivité et Emploi	3	2	Formation et Aide aux Entreprises	T – ForEvEr	
X001460	Compétitivité et Emploi	3	2	GAFFI	Formation tremplin	
X001530	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre Formation Animateurs	Animateurs Arts Spectacle	
X001550	Compétitivité et Emploi	3	2	Collectif Formation Société	CFS 0713	
X001580	Compétitivité et Emploi	3	2	Service International de Recherche d'Éducation et d'Action sociale	T – FOREVER	
X001660	Compétitivité et Emploi	3	2	CFPAS Intégration professionnelle	Prefo.bât	
X001670	Compétitivité et Emploi	3	2	Formation Emploi Tremplin	FORET	
X001680	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre Espagnol de Formation et d'Actions Intégrées de Développement	Formation Qualifiante	
X001810	Compétitivité et Emploi	3	2	CEMEA-EP ASBL	Formation qualifiante d'animateurs	
X001820	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre de Formation en Alternance de la construction	formations construction	
X001843	Compétitivité et Emploi	2	4	Bruxelles Formation	Vos compétences ont de la valeur ! COVA	
X001844	Compétitivité et Emploi	2	4	SFPME	Vos compétences ont de la valeur ! COVA	
X001860	Compétitivité et Emploi	3	2	Ateliers du Soleil	Ateliers du Soleil	
X001900	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Saint-Josse	Actions structurelles	
X001950	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre bruxellois d'action interculturelle	Animateur en milieu multiculturel	
X001970	Compétitivité et Emploi	3	2	ARPAJE Association pour la Remotivation, la Promotion et l'Aide à la Jeunesse	Commis Horéca	
X002030	Compétitivité et Emploi	3	2	Cefor M. Leblanc Centre Familial de Bruxelles	Aide aux Personnes 07-010	
X002160	Compétitivité et Emploi	3	2	Nadi	Français Langue Etrangère pour primo-arrivants	
X002170	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre Anderlechtois de Formation	Formations ISP	
X002200	Compétitivité et Emploi	3	2	BOULOT	techniques de parachèvement dubâtiment	
X002400	Compétitivité et Emploi	3	2	APAJ Association Pédagogique Accueil Jeunes	APAJ AFT classe chantier	
X002420	Compétitivité et Emploi	2	2	Bruxelles Formation	Formations Qualifiantes	
X002570	Compétitivité et Emploi	1	1	Bruxelles Formation	Fonds Sectoriels	
X002590	Compétitivité et Emploi	3	2	Formation Travail et Santé	Réadaptation socio-professionnelle	
X002830	Compétitivité et Emploi	3	2	Bruxelles Formation	TREMPLIN	
X002890	Compétitivité et Emploi	3	2	Maison de Quartier d'Helmet	Helmet formation	
X003050	Compétitivité et Emploi	3	2	Lire et Écrire Bruxelles	LEE Bxl : alpha et fracture numérique	
X003210	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Saint-Josse	Projets innovants	
X003360	Compétitivité et Emploi	3	2	Centrale Culturelle Bruxelloise	Formation de base	
X003460	Compétitivité et Emploi	2	2	Interface3	Explore2	
X003480	Compétitivité et Emploi	2	2	Interface3	Formations qual. ISP	
X003690	Compétitivité et Emploi	3	2	Fédération bruxelloise des organismes d'ISP (FEBISP)	Coordination Bruxelles-ISP	
X003880	Compétitivité et Emploi	1	1	Bruxelles Formation	FLOM	
X003890	Compétitivité et Emploi	3	2	CENTRE DE FORMATION 2 mille	Technologies de l'information et de la communication	
X004060	Compétitivité et Emploi	3	2	Formation Insertion Jeunes	INSERTIC 0710	
X004100	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre d'orientation et de formation professionnelle aux nouvelles technologies	INSERTION	
X004190	Compétitivité et Emploi	3	2	Bruxelles Formation	Personnes Handicapées	
X004350	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Forest	Actions structurelles	
X004360	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Forest	projets innovants	
X004520	Compétitivité et Emploi	3	2	APRES	Filière d'insertion pour les détenus et ex-détenus	
X004680	Compétitivité et Emploi	3	2	GAMMES	Formation continuée des GAD	
X004890	Compétitivité et Emploi	3	2	Collectif d'Alphabétisation	Alphabétisation	
X005290	Compétitivité et Emploi	3	2	Cenforgil – Centre de formation et de production ASBL	CENFORGIL 2007 2010	
X005380	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Molenbeek	Projets innovants	
X005440	Compétitivité et Emploi	3	2	Promotion de la Formation en Alternance	know how, not out	
X005500	Compétitivité et Emploi	3	2	Convivialités ASBL	ConvivialitésAFT	
X005960	Compétitivité et Emploi	3	2	COBEFF	PHILOMENE 2	
X006230	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale de Anderlecht pour l'Emploi et la Formation	Projets innovants	
X006260	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale de Anderlecht pour l'Emploi et la Formation	Actions structurelles	
X006530	Compétitivité et Emploi	3	2	PHARE (anciennement Service bruxellois francophone des personnes handicapées)	Phare 2007-2013	
X007460	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Schaerbeek pour l'Emploi et la Formation	Projets innovants	
X007610	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Molenbeek	Actions structurelles	
X007680	Compétitivité et Emploi	3	2	FORM@XL	formation en bureautique	
X007840	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale d'Ixelles pour l'emploi	Actions structurelles	
X008110	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Saint-Gilles	Actions structurelles	
X008280	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale d'Etterbeek	Actions structurelles	
X008290	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale d'Etterbeek	Projets innovants	
X008430	Compétitivité et Emploi	3	2	Molenbeek Formation	Horeca-Français	
X008720	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission Locale de Saint-Gilles	Projets innovants	
X009320	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre de formation-Insertion Le Grain	Terre-neuve	
X009420	Compétitivité et Emploi	3	2	Insertion Socioprofessionnelle Action Travail	Parcours choisi	
X009770	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale de Bruxelles Ville	Projets innovants	
X010780	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale de Bruxelles Ville	Actions structurelles	
X011460	Compétitivité et Emploi	3	2	CENTRE DE FORMATION BONNEVIE	LA FORMATION A BONNEVIE ... UN ATOUT POUR LE TRAVAIL	
X011480	Compétitivité et Emploi	3	2	Vivre chez soi ASBL	passerelle AUXPO-vivre chez soi	
X011500	Compétitivité et Emploi	3	2	Cefor M. Leblanc Centre Familial de Bruxelles	Passerelle AUXPO-CEFOR	
X011540	Compétitivité et Emploi	3	2	Centre de formation de service et d'aide à domicile CFS	Passerelle Auxpo-CFSAD	
X011680	Compétitivité et Emploi	2	1	Espace formation PME	Excellence par alternance	
X012580	Compétitivité et Emploi	3	2	Mission locale d'Ixelles pour l'emploi	Projets innovants	

	Type	Autorité	Fiche 2007	Fiche 2008	Fiche 2009	Fiche 2010	Fiche 2011	Fiche 2012	Fiche 2013	Total fiche 2007-2013	Fiche 2014 (décision 02/04/2015)	Fiche 2015 (décision 02/04/2015)	Total fiche 2007-2013 (avec 2014 et 2015)
	ISP Bruxelles	#N/A	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	1.480.969,00	0,00	0,00	1.480.969,00
	ISP Bruxelles	#N/A	90.717,75	90.860,00	90.860,00	91.002,25	90.860,00	90.860,00	90.860,00	636.020,00	0,00	0,00	636.020,00
	Missions locales	#N/A	40.200,00	40.200,00	40.200,00	40.200,00	40.200,00	40.200,00	40.200,00	281.400,00	0,00	0,00	281.400,00
	SBFPH	#N/A	218.733,00	218.733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437.466,00	0,00	0,00	437.466,00
	AFT Bruxelles	#N/A	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	283.269,00	0,00	0,00	283.269,00
	ISP Bruxelles	#N/A	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00	206.269,00	0,00	0,00	206.269,00
	AFT Bruxelles	#N/A	213.775,00	184.425,00	199.100,00	198.775,00	211.875,47	211.875,47	211.875,46	1.431.701,40	0,00	0,00	1.431.701,40
	ISP Bruxelles	#N/A	123.005,84	127.862,00	120.988,00	124.544,16	130.000,00	132.110,00	133.644,90	892.154,90	0,00	0,00	892.154,90
	ISP Bruxelles	#N/A	228.990,01	225.363,83	275.301,91	295.201,35	256.213,81	276.596,56	235.832,45	1.793.499,92	0,00	0,00	1.793.499,92
	ISP Bruxelles	#N/A	70.833,00	70.833,00	70.833,00	70.833,00	70.833,00	70.833,00	70.833,00	495.831,00	0,00	0,00	495.831,00
	ISP Bruxelles	#N/A	87.014,00	97.800,00	100.300,00	105.300,00	110.230,00	111.040,00	116.540,50	728.224,50	0,00	0,00	728.224,50
	ISP Bruxelles	#N/A	57.367,00	57.367,00	57.367,00	57.367,00	57.367,00	57.367,00	57.367,00	401.569,00	0,00	0,00	401.569,00
	ISP Bruxelles	#N/A	160.391,90	176.166,88	197.204,34	170.904,88	176.167,00	176.167,00	176.167,00	1.233.169,00	0,00	0,00	1.233.169,00
	ISP Bruxelles	#N/A	488.200,00	488.200,00	488.200,00	488.200,00	488.200,00	488.200,00	488.200,00	3.417.400,00	0,00	0,00	3.417.400,00
	ISP Bruxelles	#N/A	69.667,00	69.667,00	69.667,00	69.667,00	69.667,00	69.667,00	69.667,00	487.669,00	0,00	0,00	487.669,00
	ISP Bruxelles	#N/A	154.234,72	154.233,00	135.290,03	154.233,00	154.233,00	163.703,63	163.703,62	1.079.631,00	0,00	0,00	1.079.631,00
	ISP Bruxelles	#N/A	254.083,00	270.476,19	271.668,81	302.304,00	273.633,00	274.632,97	275.633,03	1.922.431,00	0,00	0,00	1.922.431,00
	ISP Bruxelles	#N/A	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	735.161,00	0,00	0,00	735.161,00
	ISP Bruxelles	#N/A	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	456.400,00	0,00	0,00	456.400,00
	IBFFP	#N/A		33.367,00	73.558,00	101.350,00	129.194,70	135.065,50	149.144,75	621.679,95	0,00	0,00	621.679,95
	SFPME	#N/A		6.674,00	14.713,00	15.180,00	27.817,24	28.721,31	31.232,12	124.337,67	0,00	0,00	124.337,67
	ISP Bruxelles	#N/A	68.467,00	68.377,66	68.377,67	68.377,67	68.400,00	68.400,00	68.400,00	478.800,00	0,00	0,00	478.800,00
	Missions locales	#N/A	78.088,00	93.861,00	162.214,00	163.869,00	117.841,34	117.841,34	117.841,32	851.556,00	0,00	0,00	851.556,00
	ISP Bruxelles	#N/A	59.365,00	59.400,00	59.400,00	59.300,00	59.350,00	59.400,00	59.348,75	415.563,75	0,00	0,00	415.563,75
	AFT Bruxelles	#N/A	32.626,54	78.479,02	78.970,33	74.590,63	66.166,60	66.166,64	66.166,65	463.166,41	0,00	0,00	463.166,41
	Bruxelles art. 6	#N/A	66.218,87	64.581,13	65.400,00	65.400,00	65.400,00	65.400,00	65.399,99	457.799,99	0,00	0,00	457.799,99
	ISP Bruxelles	#N/A			36.000,00	36.000,00	0,00	0,00	0,00	72.000,00	0,00	0,00	72.000,00
	ISP Bruxelles	#N/A	72.142,97	82.439,42	86.587,95	116.888,02	123.088,00	123.088,00	127.088,00	731.322,36	0,00	0,00	731.322,36
	AFT Bruxelles	#N/A	106.333,24	106.350,00	106.300,00	106.300,00	123.320,00	123.320,00	123.322,43	795.245,67	0,00	0,00	795.245,67
	AFT Bruxelles	#N/A	131.067,00	131.067,00	131.067,00	131.067,00	132.404,00	131.204,00	129.593,00	917.469,00	0,00	0,00	917.469,00
	IBFFP	#N/A	2.292.710,32	2.345.726,21	2.278.047,48	2.440.493,54	2.603.896,66	2.539.089,48	2.589.871,31	17.089.835,00	0,00	0,00	17.089.835,00
	IBFFP	#N/A	690.000,00	656.296,86	669.422,81	682.811,25	696.467,50	710.396,84	724.604,74	4.830.000,00	0,00	0,00	4.830.000,00
	ISP Bruxelles	#N/A	74.114,34	75.579,64	75.638,31	78.399,71	75.933,00	75.933,00	75.933,00	531.531,00	0,00	0,00	531.531,00
	IBFFP	#N/A	415.586,90	395.287,54	386.299,07	411.257,16	436.376,53	726.419,95	734.977,36	3.506.204,51	0,00	0,00	3.506.204,51
	ISP Bruxelles	#N/A	56.945,79	72.920,21	72.933,00	72.933,00	109.175,60	109.175,60	109.175,60	603.258,80	0,00	0,00	603.258,80
	ISP Bruxelles	#N/A	287.155,90	310.960,66	292.675,55	323.607,89	303.600,00	303.600,00	303.600,00	2.125.200,00	0,00	0,00	2.125.200,00
	Missions locales	#N/A	6.445,00	15.200,00	39.425,00	48.437,00	83.035,00	91.140,00	129.515,00	413.197,00	0,00	0,00	413.197,00
	ISP Bruxelles	#N/A	48.000,00	48.000,00	48.000,00	48.000,00	48.000,00	48.000,00	48.000,00	336.000,00	0,00	0,00	336.000,00
	ISP Bruxelles	#N/A		100.000,00	100.000,00	100.000,00	0,00	0,00	0,00	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00
	ISP Bruxelles	#N/A	227.132,00	228.417,00	228.821,00	233.521,00	387.151,67	386.653,67	380.246,66	2.071.943,00	0,00	0,00	2.071.943,00
	ISP Bruxelles	#N/A	54.767,00	54.767,00	54.767,00	54.766,99	54.767,00	54.766,99	54.767,00	383.368,98	0,00	0,00	383.368,98
	IBFFP	#N/A	55.835,71	53.108,30	54.170,47	55.253,88	56.358,95	57.486,13	58.635,86	390.849,30	0,00	0,00	390.849,30
	ISP Bruxelles	#N/A	243.802,52	230.650,43	243.598,13	256.880,92	243.733,00	243.733,00	243.733,00	1.706.131,00	0,00	0,00	1.706.131,00
	ISP Bruxelles	#N/A	264.126,09	303.278,62	332.126,68	322.068,61	305.400,00	305.400,00	305.400,00	2.137.800,00	0,00	0,00	2.137.800,00
	ISP Bruxelles	#N/A	319.300,00	344.000,00	359.000,00	374.900,00	364.050,00	373.750,00	310.100,00	2.445.100,00	0,00	0,00	2.445.100,00
	IBFFP	#N/A	272.149,73	265.730,11	271.044,71	276.465,59	281.994,91	287.634,81	293.387,51	1.948.407,37	0,00	0,00	1.948.407,37
	Missions locales	#N/A	64.405,57	68.063,83	70.827,43	73.635,17	64.031,14	69.223,61	113.937,25	524.124,00	0,00	0,00	524.124,00
	Missions locales	#N/A	22.482,08	6.239,76	41.260,61	31.408,49	0,00	15.122,00	5.780,00	122.292,94	0,00	0,00	122.292,94
	Bruxelles art. 6	#N/A	30.922,17	34.584,59	35.915,12	34.046,12	34.745,72	35.826,70	31.009,35	237.049,77	0,00	0,00	237.049,77
	ISP Bruxelles	#N/A	88.867,00	88.867,00	88.867,00	88.867,00	88.867,00	88.867,00	88.867,00	622.069,00	0,00	0,00	622.069,00
	ISP Bruxelles	#N/A	354.396,16	377.055,93	393.613,99	398.785,42	380.933,00	380.933,00	380.933,00	2.666.650,50	0,00	0,00	2.666.650,50
	ISP Bruxelles	#N/A	454.906,08	427.580,41	487.635,55	439.045,12	485.067,00	485.067,00	500.067,00	3.279.368,16	0,00	0,00	3.279.368,16
	Missions locales	#N/A	14.936,40	50.063,60	51.900,00	52.175,00	100.453,00	97.010,00	97.010,00	366.538,00	0,00	0,00	366.538,00
	ISP Bruxelles	#N/A	120.464,77	118.575,06	117.250,97	122.905,72	128.567,00	128.567,00	143.567,00	879.897,52	0,00	0,00	879.897,52
	AFT Bruxelles	#N/A		77.006,00	77.006,00	77.004,50	80.045,50	80.045,50	79.045,50	475.153,00	0,00	0,00	475.153,00
	ISP Bruxelles	#N/A	260.967,00	240.001,16	240.000,83	240.000,00	240.000,00	240.000,00	240.000,00	1.700.968,99	0,00	0,00	1.700.968,99
	Missions locales	#N/A	33.366,00	84.070,00	127.880,00	78.484,68	48.917,00	48.917,00	43.584,00	465.218,68	0,00	0,00	465.218,68
	Missions locales	#N/A	19.233,00	23.050,00	27.310,00	28.617,00	24.553,37	24.553,37	24.551,04	171.867,78	0,00	0,00	171.867,78
	SBFPH	#N/A			436.613,90	436.613,90	436.613,90	448.522,08	478.292,72	2.236.656,50	0,00	0,00	2.236.656,50
	Missions locales	#N/A	53.585,97	63.446,00	63.446,00	89.279,00	83.340,00	15.797,00	39.402,00	408.295,97	0,00	0,00	408.295,97
	Missions locales	#N/A	7.034,87	10.500,00	10.500,00	10.500,00	10.500,00	19.200,57	19.200,58	87.436,02	0,00	0,00	87.436,02
	ISP Bruxelles	#N/A	35.186,26	141.893,00	141.205,74	142.697,00	128.404,24	127.295,00	138.591,76	855.273,00	0,00	0,00	855.273,00
	Missions locales	#N/A	61.547,46	70.727,28	72.133,00	73.487,39	70.800,00	70.985,00	76.035,00	495.715,13	0,00	0,00	495.715,13
	Missions locales	#N/A	38.000,75	48.916,00	51.730,50	52.684,75	47.833,00	47.833,00	47.833,00	334.831,00	0,00	0,00	334.831,00
	Missions locales	#N/A	111.052,50	127.184,64	131.776,00	130.864,71	128.196,13	125.110,13	122.352,12	876.536,23	0,00	0,00	876.536,23
	Missions locales	#N/A	0,00	0,00	0,00	37.180,00	38.130,00	102.823,00	100.394,00	278.527,00	0,00	0,00	278.527,00
	ISP Bruxelles	#N/A	84.465,49	106.033,00	106.033,00	106.033,00	106.033,00	106.033,00	105.026,31	719.656,80	0,00	0,00	719.656,80
	Missions locales	#N/A	28.004,76	19.856,12	20.807,97	28.478,12	19.130,00	19.130,00	19.130,00	154.536,97	0,00	0,00	154.536,97
	ISP Bruxelles	#N/A	55.334,27	69.974,62	75.396,26	75.400,11	83.063,29	93.063,29	103.012,02	555.243,86	0,00	0,00	555.243,86
	ISP Bruxelles	#N/A	63.633,00	63.633,00	63.633,00	63.000,00	64.614,70	63.000,00	63.917,30	445.431,00	0,00	0,00	445.

Centif au 17 mars 2015-2007	Centif au 17 mars 2015-2008	Centif au 17 mars 2015-2009	Centif au 17 mars 2015-2010	Centif au 17 mars 2015-2011	Centif au 17 mars 2015-2012	Centif au 17 mars 2015-2013	Total centif ou demandé	Remboursement certification 2007	2008	2009	2010	2011	2012	
211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	1.480.969,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	211.567,00	
90.717,75	90.860,00	88.661,63	91.002,25	90.860,00	90.860,00	31.499,03	574.460,66	90.717,75	90.860,00	88.661,63	91.002,25	90.860,00	90.860,00	
25.198,54	33.390,05	40.200,00	37.685,78	39.665,46	39.196,65	40.187,00	276.156,48	25.198,54	33.390,05		28.264,34			
218.733,00	218.733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437.466,00	218.733,00	218.733,00		0,00			
40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	283.269,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	40.467,00	
25.538,07	24.822,91	28.131,46	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00	196.360,44	25.538,07	24.822,91	28.131,46	29.467,00	29.467,00	29.467,00	29.467,00
204.296,23	184.425,00	195.764,70	198.486,54	210.311,45	211.875,47	211.875,46	1.417.034,85	204.296,23	184.425,00	195.764,70	198.486,54	210.311,45	210.311,45	
103.049,19	127.862,00	120.988,00	124.544,16	130.000,00	132.110,00	133.644,90	872.198,25	103.049,19	127.862,00	120.988,00	124.544,16	130.000,00	130.000,00	
227.324,39	216.436,98	244.243,53	264.502,38	250.801,81	276.596,56	235.832,45	1.715.738,10	227.324,39	216.436,98	244.243,53	264.502,38	250.801,81	276.596,56	
62.921,34	70.833,00	61.446,26	70.356,33	70.594,66	70.833,00	70.833,00	477.817,59	62.921,34	70.833,00	61.446,26	70.356,33	70.594,66	70.833,00	
86.014,60	97.244,35	100.300,00	102.302,05	109.988,88	111.040,00	116.540,50	723.430,38	86.014,60	97.244,35	100.300,00	102.302,05	109.988,88	109.988,88	
57.367,00	57.367,00	57.344,21	56.171,74	57.367,00	57.366,98	57.367,00	400.350,93	57.367,00	57.367,00	57.344,21	56.171,74	57.367,00	57.367,00	
159.095,45	174.699,02	182.077,12	170.904,88	162.386,23	152.358,16	176.153,83	1.177.674,69	159.095,45	174.699,02	182.077,12	170.904,88	162.386,23	162.386,23	
482.558,38	487.036,01	484.165,30	481.926,61	488.200,00	488.178,47	488.200,00	3.400.264,77	482.558,38	487.036,01	484.165,30	481.926,61	488.200,00	488.178,47	
45.377,25	59.755,78	62.027,00	67.533,85	66.140,78	61.684,22	66.822,86	429.345,74	45.377,25	59.755,78	62.027,00	67.533,85	66.140,78	66.140,78	
149.925,78	153.306,28	123.389,20	153.410,43	153.859,58	158.105,99	163.703,62	1.055.700,88	149.925,78	153.306,28	123.389,20	153.410,43	153.859,58	158.105,99	
254.083,00	265.892,60	264.677,21	293.270,51	273.633,00	267.873,59	275.633,03	1.895.062,94	254.083,00	265.892,60	264.677,21	293.270,51	273.633,00	273.633,00	
105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	735.161,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	105.023,00	
64.581,52	64.820,67	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	455.402,19	64.581,52	64.820,67	65.200,00	65.200,00	65.200,00	65.200,00	
0,00	23.075,71	71.277,22	90.976,81	95.476,00	113.778,16	116.406,86	510.990,76				68.232,61	11.385,00		
0,00	6.656,26	14.713,00	15.180,00	26.487,89	26.475,80	12.972,74	102.485,69				11.385,00			
41.941,18	46.663,05	24.348,05	58.141,49	68.188,62	68.400,00	68.400,00	376.082,39	41.941,18	46.663,05	24.348,05	58.141,49	68.188,62	68.188,62	
74.729,61	84.124,99	155.355,66	159.327,24	116.408,18	117.841,33	117.841,32	825.628,33	74.729,61	84.124,99	155.355,66	159.327,24	116.408,18	116.408,18	
59.365,00	59.400,00	59.400,00	53.100,91	59.115,08	59.400,00	59.348,75	409.129,74	59.365,00	59.400,00	59.400,00	53.100,91	59.115,08	59.115,08	
32.626,54	62.007,29	67.008,61	74.590,63	65.450,37	66.166,64	60.990,61	428.840,69	32.626,54	62.007,29	67.008,61	74.590,63	65.450,37	65.450,37	
65.349,92	62.271,64	64.266,08	65.400,00	65.400,00	53.964,32	62.111,00	438.762,96	65.349,92	62.271,64	64.266,08	65.400,00	65.400,00	65.400,00	53.964,32
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00			
72.142,97	82.439,42	86.587,95	116.888,02	123.088,00	119.483,50	126.372,06	727.001,92	72.142,97	82.439,42	86.587,95	116.888,02	123.088,00	123.088,00	
106.333,24	106.350,00	106.300,00	106.300,00	118.919,81	123.114,58	123.320,13	790.637,76	106.333,24	106.350,00	106.300,00	106.300,00	118.919,81	118.919,81	
113.122,16	131.067,00	131.067,00	110.272,89	132.404,00	131.204,00	129.593,00	878.730,05	113.122,16	131.067,00	131.067,00	110.272,89	132.404,00	132.404,00	
2.236.389,99	2.292.033,35	2.249.293,84	2.430.307,51	2.603.896,66	2.539.089,48	2.589.871,31	6.940.882,14	2.236.389,99	2.292.033,35	2.249.293,84	2.430.307,51	2.603.896,66	2.539.089,48	
678.900,64	652.809,68	662.274,40	677.393,87	696.467,49	710.396,84	724.604,74	4.802.847,66	678.900,64	652.809,68	662.274,40	677.393,87	696.467,49	710.396,84	
12.665,06	37.160,29	53.555,87	61.564,55	74.841,46	41.466,76	0,00	281.253,99	12.665,06	37.160,29	53.555,87	61.564,55	74.841,46	41.466,76	
415.586,90	375.357,30	386.299,07	411.257,16	436.376,53	726.419,95	734.977,36	3.486.274,27	415.586,90	375.357,30	386.299,07	411.257,16	436.376,53	726.419,95	
53.363,79	71.993,10	68.806,85	72.144,61	109.175,60	109.175,60	107.328,25	591.987,80	53.363,79	71.993,10	68.806,85	72.144,61	109.175,60	109.175,60	
267.012,82	291.802,35	250.265,65	315.007,42	303.600,00	303.600,00	303.536,92	2.034.825,16	267.012,82	291.802,35	250.265,65	315.007,42	303.600,00	303.600,00	
6.393,91	15.200,00	38.567,18	48.301,05	74.520,32	90.071,16	129.515,00	402.568,62	6.393,91	15.200,00	38.567,18	48.301,05	74.520,32	90.071,16	
47.101,46	40.031,00	48.000,00	48.000,00	47.378,46	48.000,00	47.609,64	326.120,56	47.101,46	40.031,00	48.000,00	48.000,00	47.378,46	47.378,46	
0,00	87.436,05	99.790,71	100.000,00	0,00	0,00	0,00	287.226,76		87.436,05	99.790,71	100.000,00			
227.132,00	228.417,00	225.374,85	233.278,60	387.151,67	384.144,10	380.246,66	2.065.744,88	227.132,00	228.417,00	225.374,85	233.278,60	387.151,67	384.144,10	
54.767,00	50.483,72	53.972,54	54.766,62	54.767,00	54.264,98	54.767,00	377.788,86	54.767,00	50.483,72	53.972,54	54.766,62	54.767,00	54.264,98	
55.835,71	53.108,30	54.170,47	55.253,88	56.358,95	57.486,13	58.635,86	390.849,30	55.835,71	53.108,30	54.170,47	55.253,88	56.358,95	57.486,13	
234.303,73	230.650,43	236.532,83	231.197,65	243.733,00	243.733,00	243.733,00	1.663.883,64	234.303,73	230.650,43	236.532,83	231.197,65			
259.038,90	276.699,15	311.309,77	322.068,61	304.313,00	268.212,62	297.633,25	2.039.275,30	259.038,90	276.699,15	311.309,77	322.068,61	304.313,00	304.313,00	
311.478,99	332.780,19	338.360,33	374.900,00	364.050,00	373.750,00	310.100,00	2.405.419,51	311.478,99	332.780,19	338.360,33	374.900,00			
272.149,73	265.730,11	271.044,71	276.465,59	281.994,91	287.634,81	293.387,51	1.948.407,37				207.349,19			
64.405,57	62.817,09	70.827,43	73.635,17	64.031,14	69.223,38	66.151,85	471.091,63	64.405,57	62.817,09	70.827,43	73.635,17			
21.432,94	5.683,08	0,00	31.408,49	0,00	1.619,51	0,00	60.144,02	21.432,94	5.683,08	0,00	31.408,49	0,00	0,00	
29.793,28	32.528,47	8.853,97	29.037,37	34.745,72	35.826,70	31.008,89	201.794,40	29.793,28	32.528,47	8.853,97	29.037,37	34.745,72	34.745,72	
88.393,55	88.867,00	88.867,00	85.952,99	88.867,00	88.867,00	88.867,00	618.681,54	88.393,55	88.867,00	88.867,00	85.952,99	88.867,00	88.867,00	
354.396,16	376.071,92	338.234,62	371.961,22	380.933,00	380.933,00	380.726,61	2.583.256,53	354.396,16	376.071,92	338.234,62	371.961,22	380.933,00	380.933,00	
454.906,08	427.580,41	487.635,55	439.045,12	450.313,66	485.067,00	500.067,00	3.244.614,82	454.906,08	427.580,41	487.635,55	439.045,12	450.313,66	450.313,66	
0,00	12.725,99	47.888,90	45.990,71	28.146,56	70.899,92	81.815,27	287.467,35		12.725,99	47.888,90	45.990,71			
120.117,81	118.231,43	116.938,95	118.462,05	128.567,00	128.567,00	143.567,00	874.451,24	120.117,81	118.231,43	116.938,95	118.462,05	128.567,00	128.567,00	
0,00	74.183,54	76.467,82	76.818,43	74.742,58	81.176,49	79.045,50	462.434,36		74.183,54	76.467,82	76.818,43	74.742,58	74.742,58	
255.928,50	236.170,35	236.905,11	230.794,50	240.000,00	240.000,00	239.999,99	1.679.798,45	255.928,50	236.170,35	236.905,11	230.794,50			
33.080,64	83.651,52	124.504,61	78.484,68	48.917,00	48.917,00	43.580,00	461.135,45	33.080,64	83.651,52	124.504,61	78.484,68			
18.522,17	20.278,61	27.310,00	28.617,00	24.552,37	24.553,37	24.551,04	168.384,69	18.522,17	20.278,61	27.310,00	28.617,00			
0,00	0,00	314.227,96	436.570,55	436.613,90	448.522,08	478.292,72	2.114.227,21			314.227,96	436.570,55			
53.585,97	63.446,00	63.446,00	77.502,96	61.431,95	13.303,84									

	2013	total	Avances 75 % (2007)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	total général payé aux opérateurs	% payé à l'opérateur par rapport au réservé	% payé à l'opérateur par rapport au certifié ou consommé
	0,00	1.269.402,00							158.675,25	158.675,25	1.428.077,25	96 %	96 %
	0,00	542.961,63							23.624,27	23.624,27	566.585,90	89 %	99 %
	0,00	86.852,93			30.150,00		29.749,10	29.397,49	30.140,25	119.436,83	206.289,76	73 %	75 %
	0,00	437.466,00								0,00	437.466,00	100 %	100 %
	0,00	202.335,00						30.350,25	30.350,25	60.700,50	263.035,50	93 %	93 %
	0,00	166.893,44						22.100,25	22.100,25	22.100,25	188.993,69	92 %	96 %
	0,00	993.283,92						158.906,60	158.906,60	317.813,20	1.311.097,12	92 %	93 %
	0,00	606.443,35						99.082,50	100.233,68	199.316,18	805.759,53	90 %	92 %
	0,00	1.479.905,65							176.874,34	176.874,34	1.656.779,99	92 %	97 %
	0,00	406.984,59							53.124,75	53.124,75	460.109,34	93 %	96 %
	0,00	495.849,88						83.280,00	87.405,38	170.685,38	666.535,26	92 %	92 %
	0,00	285.616,95						43.025,24	43.025,25	86.050,49	371.667,44	93 %	93 %
	0,00	849.162,70						114.268,62	132.115,37	246.383,99	1.095.546,69	89 %	93 %
	0,00	2.912.064,77							366.150,00	366.150,00	3.278.214,77	96 %	96 %
	0,00	300.834,66						46.263,17	50.120,15	96.383,31	397.217,97	81 %	93 %
	0,00	580.031,69					115.394,69	118.579,49	122.777,72	356.751,89	936.783,58	87 %	89 %
	0,00	1.351.556,32						200.905,19	206.724,77	407.629,97	1.759.186,29	92 %	93 %
	0,00	525.715,00						78.767,25	78.767,25	157.534,50	682.649,50	93 %	93 %
	0,00	325.002,19						48.900,00	48.900,00	97.800,00	422.802,19	93 %	93 %
	0,00	68.232,61	0,00							0,00	68.232,61	11 %	13 %
	0,00	11.385,00	0,00							0,00	11.385,00	9 %	11 %
	0,00	239.282,39						51.300,00	51.300,00	102.600,00	341.882,39	71 %	91 %
	0,00	589.945,68						88.381,00	88.380,99	176.761,99	766.707,67	90 %	93 %
	0,00	290.380,99						44.550,00	44.511,56	89.061,56	379.442,55	91 %	93 %
	0,00	301.683,44						49.624,98	45.742,96	95.367,94	397.051,38	86 %	93 %
	0,00	376.651,96							46.583,25	46.583,25	423.235,21	92 %	96 %
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	0 %
	0,00	481.146,36						89.612,63	94.779,05	184.391,67	665.538,03	91 %	92 %
	0,00	544.203,05						92.335,94	92.490,10	184.826,03	729.029,08	92 %	92 %
	0,00	485.529,05					99.303,00	98.403,00	97.194,75	294.900,75	780.429,80	85 %	89 %
	0,00	4.351.010,83								0,00	14.351.010,83	84 %	85 %
	0,00	4.078.242,92								0,00	4.078.242,92	84 %	85 %
	0,00	281.253,99								0,00	281.253,99	53 %	100 %
	0,00	2.751.296,91								0,00	2.751.296,91	78 %	79 %
	0,00	375.483,95						81.881,70	80.496,19	162.377,89	537.861,84	89 %	91 %
	0,00	795.070,74			187.699,24		227.700,00	227.700,00	227.652,69	870.751,93	1.665.822,66	78 %	82 %
	0,00	273.053,62							97.136,25	97.136,25	370.189,87	90 %	92 %
	0,00	230.510,92						36.000,00	35.707,23	71.707,23	302.218,15	90 %	93 %
	0,00	287.226,76	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	287.226,76	96 %	100 %
	0,00	1.685.498,22							285.185,00	285.185,00	1.970.683,22	95 %	95 %
	0,00	323.021,86							41.075,25	41.075,25	364.097,11	95 %	96 %
	0,00	332.213,44								0,00	332.213,44	85 %	85 %
	0,00	932.684,64					182.799,75	182.799,75	182.799,75	548.399,25	1.481.083,89	87 %	89 %
	0,00	1.473.429,43						201.159,47	223.224,94	424.384,40	1.897.813,83	89 %	93 %
	0,00	1.357.519,51					273.037,50	280.312,50	232.575,00	785.925,00	2.143.444,51	88 %	89 %
	0,00	207.349,19	204.112,30							204.112,30	411.461,49	21 %	21 %
	0,00	271.685,26					48.023,36	51.917,54	49.613,89	149.554,78	421.240,04	80 %	89 %
	0,00	58.524,51						1.214,63	0,00	1.214,63	59.739,14	49 %	99 %
	0,00	134.958,81						26.870,03	23.256,67	50.126,69	185.085,50	78 %	92 %
	0,00	440.947,54						66.650,25	66.650,25	133.300,50	574.248,04	92 %	93 %
	0,00	1.821.596,92						285.699,75	285.544,96	571.244,71	2.392.841,63	90 %	93 %
	0,00	2.259.480,82						363.800,25	375.050,25	738.850,50	2.998.331,32	91 %	92 %
	0,00	106.605,60	0,00				21.109,92	53.174,94	61.361,45	135.646,31	242.251,91	66 %	84 %
	0,00	730.884,24							107.675,25	107.675,25	838.559,49	95 %	96 %
	0,00	383.388,86	0,00						59.284,13	59.284,13	442.672,99	93 %	96 %
	0,00	959.798,46					180.000,00	180.000,00	179.999,99	539.999,99	1.499.798,45	88 %	89 %
	0,00	319.721,45						36.687,75	32.685,00	106.060,50	425.781,95	92 %	92 %
	0,00	94.727,78						18.414,38	18.415,03	55.242,68	149.970,46	87 %	89 %
	0,00	750.798,51	0,00							0,00	750.798,51	34 %	36 %
	0,00	58.127,22	40.189,48	47.584,50	47.584,50		46.073,96	9.977,88	29.551,50	220.961,82	279.089,04	68 %	75 %
	0,00	59.728,40							9.640,27	9.640,27	69.368,67	79 %	96 %
	0,00	497.622,70						95.471,25	80.842,22	176.313,47	673.936,17	79 %	92 %
	0,00	161.524,30			54.034,79		53.100,00	53.238,75	57.026,25	217.399,79	378.924,09	76 %	81 %
	0,00	224.189,48						35.874,75	35.787,74	71.662,49	295.851,97	88 %	93 %
	0,00	556.695,05						84.191,81	91.764,09	175.955,90	732.650,95	84 %	93 %
	0,00	14.937,02	25.944,96	0,00	0,00			41.410,00	75.295,50	142.650,46	157.587,48	57 %	77 %
	0,00	506.285,93						79.524,75	78.769,73	158.294,48	664.580,41	92 %	93 %
	0,00	112.837,39						14.347,50	14.338,41	28.685,91	141.523,30	92 %	94 %
	0,00	356.435,21						69.010,19	77.259,02	146.269,21	502.704,42	91 %	91 %
	0,00	277.498,25						43.798,46	47.747,17	91.545,62	369.043,87	83 %	92 %
	0,00	62.332,10	0,00	0,00	0,00				259,42	259,42	62.591,52	55 %	100 %
	0,00	461.218,15							71.400,69	71.400,69	532.618,84	82 %	96 %
	0,00	669.672,59						106.224,74	106.224,75	212.449,49	882.122,08	89 %	93 %
	0,00	16.930,62	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	16.930,62	37 %	100 %
	0,00	34.945,33	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	34.945,33	77 %	100 %
	0,00	17.158,69	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	17.158,69	59 %	100 %
	0,00	1.422.585,77	0,00							0,00	1.422.585,77	49 %	50 %
	0,00	189.553,06					48.750,00	11.286,43	35.007,38	95.043,80	284.596,86	78 %	90 %
											73223782,38 0,183377242		

Question n° 78 de M. Alain Maron du 22 avril 2015 :

La représentation du gouvernement francophone bruxellois au sein des conférences interministérielles.

Les notifications de la réunion du Collège de la Commission communautaire française du 26 février dernier nous apprennent que le Gouvernement francophone bruxellois a adopté une note organisant sa représentation au sein des conférences interministérielles (CIM).

Pourriez-vous dès lors me faire savoir quelles sont les modalités qui ont été arrêtées en la matière (identité des représentants, CIM concernées, etc.) ?

Réponse :

Conformément à l'article 31bis, de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles, par sa décision du 28 janvier 2015, le comité de concertation a créé 19 conférences interministérielles (ci-après « CIM ») dans les matières suivantes :

1. Réformes institutionnelles
2. Économie, PME, Indépendants et Énergie
3. Mobilité, Infrastructure et Télécommunications
4. Politique scientifique et Culture
5. Politique étrangère
6. Commerce extérieur
7. Finances et Budget
8. Intérieur
9. Politique de maintien et de gestion de la sécurité
10. Politique du marché du travail, Insertion socio-professionnelle et sociale
11. Fonction publique et Modernisation des services publics
12. Politique agricole
13. Santé publique
14. Environnement
15. Développement durable

16. Politique des grandes villes, Intégration et Logement

17. Bien-être, Sport et Famille

18. Maisons de justice

19. Statistiques.

Lors du Groupe de Travail du 11 février 2015, une demande expresse a été exprimée afin que la Commission communautaire française soit représentée dans les CIM où elle dispose d'une compétence décrétable. Cela représente 7 CIM :

- CIM 1 : Réformes institutionnelles
- CIM 7 : Finances et Budget
- CIM 10 : Politique du marché du travail, insertion socio-professionnelle et sociale
- CIM 11 : Fonction publique
- CIM 13 : Santé publique
- CIM 16 : Politique des grandes villes, intégration et logement
- CIM 17 : Bien-être, Sport et Famille

Il appartient à chaque entité de désigner son ou ses représentant(s), par décision prise au sein de son Gouvernement et de communiquer l'information au secrétariat central du comité de concertation.

Dès lors, il appartient au Gouvernement francophone bruxellois de désigner ses représentants au sein des CIM concernées.

Eu égard à l'arrêté du 20 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement francophone bruxellois, notre Institution devrait être représentée dans les 7 CIM susmentionnées par les Ministres suivants :

	CIM	Ministres
1	Réformes institutionnelles	Fadila Laanan
7	Finances et Budget et Politique du marché du travail,	Fadila Laanan
10	Insertion socio-professionnelle et sociale	Didier Gosuin
11	Fonction publique et Modernisation des services publics	Cécile Jodogne
13	Santé publique	Cécile Jodogne
16	Politique des grandes villes, Intégration et Logement	Rudi Vervoort
17	Bien-être, Sport et Famille	Fadila Laanan et Céline Frémault

**Question n° 81 de Mme Anne-Charlotte d'Ur-
sel du 12 mai 2015 :**

Les activités du CEFA situées sur le site Pierre Paulus.

Vos services sont actuellement impliqués dans un processus visant à la réappropriation des activités du CEFA situées sur le site Pierre Paulus, en Région bruxelloise, sous le sceau des compétences de la Commission communautaire française. Nonobstant la teneur et l'évolution des travaux en cours, je souhaiterais savoir quelles sont les motivations du Collège visant à opérer ce transfert d'opérateur et, partant, quelles sont les plus-values escomptées au regard des dispositifs déjà mis en œuvre par notre institution (risque de doublons et pertes d'efficacité des programmes). Pourriez-vous également me communiquer le calendrier qui a été retenu au niveau des opérations ?

Réponse :

Il existe en effet un CEFA à l'Institut Pierre Paulus, Institut dont le pouvoir organisateur est la commune de Saint-Gilles. Cette dernière m'a interpellée, en tant que pouvoir organisateur, quant à un éventuel Intérêt à reprendre le CEFA de l'Institut Pierre Paulus.

Actuellement, cette hypothèse en est au stade de la réflexion et n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

Ceci étant, les plus-values de l'intégration d'un CEFA pour la Commission communautaire française pourraient être :

- proposer une alternative à l'enseignement de plein exercice;
- permettre aux jeunes de se former à un métier et de s'insérer progressivement dans le monde du travail;
- apprendre un métier au contact d'un professionnel du terrain;
- permettre de diversifier l'offre pédagogique;
- répondre à davantage de besoins chez les jeunes;
- permettre à davantage de jeunes de décrocher un emploi.

Ces plus-values doivent s'analyser en regard des sections des établissements de la Commission communautaire française, notamment sur le plan pédagogique.

**Question n° 83 de Mme Fatoumata Sidibé du
27 mai 2015 :**

Suivi du dossier 1.500 exemplaires d'« Agenda interculturel » jetés à la poubelle au centre bruxellois d'action interculturelle.

Faisant suite à ma question d'actualité en séance plénière du 6 mars 2015 concernant les 1.500 exemplaires d'« Agenda interculturel » jetés à la poubelle par le CBAI, vous nous aviez annoncé prendre contact avec la directrice de l'association, Mme Kulakowski, par l'intermédiaire de votre équipe en vue d'une rencontre. Cette rencontre avait pour dessein de vous permettre de prendre pleinement connaissance de ce dossier et de prendre les mesures adaptées.

- À ce propos, pourriez-vous me rendre compte de vos discussions avec la directrice de l'association ?
- Par ailleurs, quelles sont les mesures que vous avez décidé d'arrêter en vue d'éviter que ce type d'incident ne se reproduise, s'agissant du respect de la liberté d'expression et de gaspillage d'argent public ?
- *In fine*, pourriez-vous me communiquer le montant du subside général alloué par la Commission communautaire française à l'association ?

Réponse :

Un entretien s'est déroulé avec la directrice générale du centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). Il en est ressorti que le numéro litigieux de l'Agenda interculturel intitulé « Media et Diversité » comportait une caricature de Cabu. Or, dans le contexte douloureux des attentats de Paris ayant marqué ce début d'année, la direction a estimé préférable de ne pas diffuser de dessin pouvant heurter ou blesser certaines sensibilités.

La réédition de la version expurgée s'est faite sur fonds propres; il n'y a donc pas eu de gaspillage d'argent public.

Le montant attribué par la Commission communautaire française au CBAI pour son fonctionnement s'élève à 70.000 €.

**Question n° 84 de M. Fabian Maingain du
2 juin 2015 :**

Les moyens budgétaires accordés à la politique de la jeunesse.

Tenant compte de l'importance des politiques permettant de soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse bruxelloise, nous souhaiterions obtenir

quelques informations permettant d'identifier les soutiens accordés par la Commission communautaire française afin d'éclaircir la diversité des soutiens apportés par la Commission communautaire française aux associations et aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

- En 2013 et en 2014, quels sont les budgets octroyés par le secteur jeunesse de la Commission communautaire française en reprenant le montant association par association en 2013 et en 2014 ?
- En 2013 et en 2014, quels sont les budgets octroyés par le secteur culture de la Commission communautaire française aux centres d'expression et de créativité en reprenant le montant association par association ?
- En 2013 et en 2014, quels sont les budgets octroyés par le secteur « sport » de la Commission communautaire française en 2014 en reprenant le montant association par association ?

Réponse :

Je vous prie de trouver en annexe l'ensemble des tableaux budgétaires en matière de jeunesse, de centres d'expression et de créativité et de sport pour les années budgétaires 2013 et 2014.

Jeunesse, ludothèques – 11.21.33.01 – Subventions aux associations en matière de jeunesse

Fournisseur/bénéficiaire	Objet 2103	Montant € 2013	Objet 2014	Montant € 2014
BADJE	Opération Place aux enfants 2013	25.000 €	Opération Place aux enfants 2014	25.000 €
Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse	Fonctionnement 2013	22.310 €	Fonctionnement 2014	22.310 €
ATOUT PROJET	50 ^{ème} fête de la Jeunesse laïques	4.735 €	51 ^{ème} fête de la Jeunesse laïques	4.735 €
FÊTE JEUNESSE LAIQUE	BruXitizen 2013	2.500 €	BruXitizen 2014	2.000 €
ASBL AGENCE ALTER	Fonctionnement antenne d'accueil	30.000 €	Fonctionnement antenne d'accueil	30.000 €
ASBL VAN MIN MEDIA PROD	Projets d'éveil aux sciences	15.000 €	Fonctionnement	15.000 €
ASBL « PROMO JEUNES »	10 ^e salon « Études et Professions »	3.500 €	11 ^e salon « Études et Professions »	3.500 €
SCOENTOTHÈQUE	Fonctionnement	7.636 €	Fonctionnement	7.636 €
ASBL S.I.E.P.	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
ASBL S.I.E.P.	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
INFOR-J SCHAEERBEEK	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
INFOR-J B-N-O	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
INFOR-J CENTRE	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
IDEJI	Fonctionnement	7.437 €	Fonctionnement	7.437 €
FRAJE	Zoom Jeunes 2013	6.000 €	Zoom Jeunes 2014	6.000 €
ASBL « PROMO JEUNES »	Site interactif & activités d'info	8.000 €	Site interactif & activités d'info	8.000 €
« BRUXELLES-J »	29 ^e festival Bruxelles Babel	70.000 €	30 ^e festival Bruxelles Babel	70.000 €
ASBL TREMPLEINS	Fonctionnement	8.627 €	Fonctionnement	8.627 €
LE KIOSQUE ASBL	Coord. organisation de jeunes et démocratie	500 €		
Pro Jeunes	Engagement Syrie	5.000 €		
CNAPD	Potager intergénérationnel	6.000 €		
Vivre chez soi	Atelier vidéo théâtre	3.000 €		
Centre de Libre Examen			Famille Indo	10.000 €
Walalou				
Total		251.126 €		246.126 €
Crédit		253.000 €		253.000 €
Solde		1.874 €		6.874 €

Danse, musique, théâtre – 11.12.33.02 – Subventions aux associations actives en matière de

Fournisseur/bénéficiaire	Objet 2103	Montant € 2013	Objet 2014	Montant € 2014
Compagnies de théâtre jeune public	Spectacles à l'école (aide à la diffusion scolaire)	51.000 €	Spectacles à l'école (aide à la diffusion scolaire)	51.000 €
Compagnies de théâtre jeune public	Tournées Art & Vie (aide à la diffusion tout public)	46.800 €	Tournées Art & Vie (aide à la diffusion tout public)	46.800 €
CTEJ – Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse	Petit Cyrano + Noël au théâtre	12.600 €	Petit Cyrano + Noël au théâtre	12.600 €
CDJP – Pierre de Lune	Fonctionnement	58.000 €	Fonctionnement	58.000 €
Centre culturel Wolubilis			Carte Blanche	1.500 €
Total		168.400 €		169.900 €
Crédit		171.000 €		171.000 €
Solde		2.600 €		1.100 €

2012-2014

2012-2014

Ateliers créatifs

Ateliers créatifs

2013

2014

ALAE	750,00 €
antirides	750,00 €
artisanat rencontre	4.650,00 €
artisanou	1.000,00 €
Atelier 340 muzeum	2.500,00 €
atelier côté cour	4.000,00 €
atelier créatif du centre	1.150,00 €
atelier des petits pas	2.600,00 €
atelier du chant d'oiseau	4.700,00 €
atelier paloke	1.400,00 €
ateliers créatifs schuman	1.500,00 €
ateliers de la rue voot	4.000,00 €
ateliers partage	2.650,00 €
ateliers populaires	1.350,00 €
ateliers vogler	750,00 €
Bouillon de Culture	2.800,00 €
Caméléon bavard	900,00 €
Cemômes	1.450,00 €
centre communautaire maritime	2.900,00 €
centre culturel de schaerbeek	1.650,00 €
centre de jeunes d'Anderlecht	750,00 €
centre pédagogique paroles	5.000,00 €
coin d'art	2.000,00 €
contraste	2.200,00 €
créahm	1.200,00 €
dynamusée	750,00 €
enfants et compagnie	750,00 €
espace cré-action	750,00 €
Fédération indépendante des seniors ac	1.150,00 €
Fédération Libérale des pensionnés	750,00 €
fragments	900,00 €
Gaffi	1.000,00 €
Graqg	1.450,00 €
Istudio	5.500,00 €
jeunesse et famille	1.500,00 €
l'atelier du midi	750,00 €
la Gaumette	2.000,00 €
la gerbe l'heure atelier	1.550,00 €
la plume qui s'poile	2.150,00 €
la vénerie	900,00 €

acta	1.400,00 €
ALAE	750,00 €
antirides	750,00 €
artisanat rencontre	4.650,00 €
artisanou	1.000,00 €
atelier côté cour	4.000,00 €
Atelier des petits pas	2.600,00 €
atelier du midi	750,00 €
atelier Paloke	1.400,00 €
Ateliers 340 muzeum	2.500,00 €
ateliers créatifs du centre commu-	
nautaire joli-bois	1.150,00 €
ateliers créatifs du chant d'oiseau	4.700,00 €
ateliers créatifs schuman	1.500,00 €
ateliers de la Banane	750,00 €
ateliers de la rue voot	4.000,00 €
ateliers du soleil	1.600,00 €
ateliers du temps libre	1.450,00 €
ateliers partage	2.650,00 €
ateliers vogler	750,00 €
bouillon de cultures	2.800,00 €
caméléon bavard	900,00 €
centre communautaire maritime	2.900,00 €
centre de jeunes	750,00 €
centre pédagogique paroles	5.000,00 €
contraste	2.200,00 €
creahm	1.200,00 €
dynamusée	750,00 €
Enfants et Compagnie	750,00 €
espace cré-action la roseraie	750,00 €
FIS ac	1.150,00 €
FLPB ac	750,00 €
fragments	900,00 €
Gaffi	1.000,00 €
Graqg	1.450,00 €
Istudio	5.500,00 €
jeunesse et famille	1.500,00 €
l'heure atelier	1.550,00 €
la gaumette	2.000,00 €
la plume qui s'poile	2.150,00 €

le silex ac	1.450,00 €	la vénerie	900,00 €
les ateliers de la Banane	750,00 €	le silex ac	1.450,00 €
tes ateliers du soleil	1.600,00 €	Les ateliers malou	3.800,00 €
les ateliers du temps libre	1.450,00 €	les ateliers populaires	1.350,00 €
les ateliers malou	3.800,00 €	Maison des enfants d'Anderlecht ac	1.600,00 €
maison des enfants d'Anderlecht ac	1.600,00 €	mercredis artistiques	1.000,00 €
maison des enfants de saint-gilles ac	750,00 €	notre coin de quartier	1.600,00 €
mercredis artistiques	1.000,00 €	Notre quartier	2.850,00 €
mini anneessens	750,00 €	ourim et toumim	1.400,00 €
notre coin de quartier	1.600,00 €	Théâtre de Millevie	750,00 €
Notre quartier	2.850,00 €	youpy je chante	1.000,00 €
ourim et toumim	1.400,00 €	Zorobabel	1.700,00 €
Théâtre de Millevie	750,00 €		
Zorobabel	1.700,00 €		

11.22.33.04 – Sport au Féminin

Bénéficiaire	Montant € 2012	Montant € 2013	Montant € 2014
AIDDES	2.000,00 €	2.000,00 €	2.500,00 €
ALBABEL	–	2.110,00 €	–
Animation prévention le pas	3.400,00 €	3.400,00 €	3.500,00 €
L'Appunto	3.100,00 €	–	–
Ayala Team Belgium	2.000,00 €	2.000,00 €	–
Cenforgil-sport	9.500,00 €	9.500,00 €	–
Centre culturel Al Malak	–	2.450,00 €	2.500,00 €
Centre de Planning fam. Karreveld	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €
Centre TEFO	–	2.350,00 €	–
CIPA	4.500,00 €	–	–
Ciproc	2.000,00 €	2.150,00 €	2.500,00 €
Convivialités	–	4.000,00 €	4.000,00 €
CTL La Barricade	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €
Cultures et elles	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €
Cureghem au féminin	3.000,00 €	–	–
École de sports de l'ULB	4.600,00 €	4.600,00 €	4.900,00 €
El Hikma	–	5.740,00 €	–
Emergence XL	–	3.160,00 €	5.000,00 €
Femme de bonne volonté Internationale ambassadrice de l'amour	–	–	1.250,00 €
Femmes actives du monde	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
Feza	3.500,00 €	3.500,00 €	3.500,00 €
Fire gym	5.000,00 €	5.000,00 €	4.000,00 €
Forest Quartier Santé	10.000,00 €	10.000,00 €	8.000,00 €
Golden Rose	3.500,00 €	–	–
Inaya	–	2.170,00 €	–
Interpôle	6.200,00 €	7.800,00 €	8.000,00 €
Iront d'elles	–	4.270,00 €	–
J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek et D.A.	–	–	3.200,00 €
Joseph swinnen	4.800,00 €	4.800,00 €	5.000,00 €
Le jardin ensoleillé	5.000,00 €	5.000,00 €	6.000,00 €
L'Union des Femmes Libres pour l'Égalité des Droits	–	–	2.500,00 €
Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek	–	–	14.500,00 €
Maison de Jeunes « La J »	–	–	2.000,00 €
Maison de la Famille	7.500,00 €	7.500,00 €	7.000,00 €
Maison médicale du vieux Molenbeek	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
Maison médicale Galilée	6.000,00 €	–	5.500,00 €
MEDES	2.500,00 €	–	–
Mes-tissages	2.500,00 €	2.500,00 €	3.000,00 €
Molenbeek sport	6.200,00 €	6.200,00 €	7.000,00 €
Mondial Sport & Culture	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
Partenariat Marconi	5.000,00 €	5.000,00 €	6.500,00 €
Saint-Gilles Sport	–	–	9.000,00 €
SAMPA (cies)	15.000,00 €	15.000,00 €	–
Sports Jeunes	10.000,00 €	8.550,00 €	6.200,00 €
Synergie plus	2.000,00 €	–	–
Turkish Lady	6.200,00 €	6.200,00 €	6.200,00 €
Univers'elles	11.000,00 €	11.000,00 €	12.000,00 €
Vie Féminine Bruxelles	7.000,00 €	7.000,00 €	8.000,00 €

11.22.33.01 – Subventions aux associations

Bénéficiaire	Montant € 2012	Montant € 2013
African culture promotion mix	5.500,00 €	–
AFVB	6.200,00 €	–
AIDDES	–	3.000,00 €
Altéosport	–	1.500,00 €
Anderlecht Braine Black Eagles	–	–
Association Belge Francophone de Taekwondo	–	–
Association des Établissements Sportifs (AES)	6.200,00 €	12.000,00 €
Association interfédérale du Sport Francophone (AISF)	6.200,00 €	12.000,00 €
association belge dji bouti	–	2.400,00 €
Association francophone du sport travail liste belge	1.000,00 €	3.000,00 €
AYALA TEAM BELGIUM	–	–
Barbar grils	–	1.463,89 €
BE-sports	2.600,00 €	2.500,00 €
Be-Sports	4.000,00 €	4.000,00 €
BE-SPORTS	5.000,00 €	3.000,00 €
Boitsfort rugby club	3.100,00 €	–
boitsfort rugby club	3.000,00 €	–
Brussels est volley club	6.200,00 €	–
Brussels Young Wrestling style	–	2.500,00 €
Centre de dével. Europe – Afrique (CDEA)	3.000,00 €	3.000,00 €
Cercle de natation de Bruxelles atalante	3.000,00 €	–
Cercle de Natation d'Ixelles	–	–
cercla post-scolaire 23	4.000,00 €	4.000,00 €
Cercle Royal des Échecs de Bruxelles (CREB)	1.250,00 €	1.260,00 €
Cercle sportif la forestoise athlétisme	2.000,00 €	2.000,00 €
CLINIQUE SANS SOUCI	–	–
COLUMBUS FUTSAL	–	–
Confrérie des chevaliers de Saint-Michel	500,00 €	500,00 €
Crossing Schaerbeek Jeunes	6.200,00 €	4.000,00 €
Daring athletic club	1.000,00 €	–
Du Vent & des Voiles (Du Vent & des Voiles)	3.100,00 €	3.100,00 €
École escalade la Woluwe	–	2.000,00 €
École de formation des Jeunes de la Ville de Bruxelles (EDJ Bruxelles)	4.200,00 €	–
École de Sport ULB	5.000,00 €	16.000,00 €
École de Sport ULB	60.000,00 €	60.000,00 €
École de Sport ULB	–	–
Éducation Sports et loisirs ASBL	–	–
Enéosport	–	45.000,00 €
Entente bruxelloise de judo et disciplines associées (EBJDA)	6.200,00 €	6.200,00 €
Entente des clubs d'athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale	6.200,00 €	6.200,00 €
Entente des Clubs de Football de la Région de Bruxelles-Capitale	22.550,00 €	22.560,00 €
FC Saint-Josse	6.000,00 €	3.000,00 €
Fédération de savate	15.000,00 €	–
Fédération Royale Sportive de l'Enseignement libre (FRSEL)	17.000,00 €	17.000,00 €
Fédération Royale Sportive de l'Enseignement libre (FRSEL)	3.100,00 €	3.100,00 €
Fédération Sportive de l'Enseignement de la Communauté française (FSEC)	3.100,00 €	3.100,00 €
Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (FSEOS)	3.100,00 €	3.100,00 €
Foolball club Crossing de Schaerbeek	–	–
Foolball Club Forest	6.200,00 €	–
Friendly Foot	–	6.000,00 €
Friendly Foot	2.000,00 €	2.000,00 €
Futsal Jette	–	–
Gymnorythmies Uccle	3.000,00 €	–
Gym Sana	–	–
Hope to change	5.000,00 €	6.200,00 €
J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek et D.A.	–	–

Bénéficiaire	Montant € 2012	Montant € 2013
Jogging Ganshoren	1.250,00 €	1.260,00 €
La rescousse	3.100,00 €	2.000,00 €
La Tricoterie	–	–
Les Faucons rouges	500,00 €	–
Le 6° sens	3.100,00 €	5.750,00 €
Les Petits Belges	–	–
L'Ixelloise – musée de l'escrime	6.200,00 €	–
Maison des jeunes d'Auderghem	–	4.960,00 €
MATISSA BELGIQUE	–	–
MEDINA SPORT Forest	–	–
Mission locale d'Ixelles	1.600,00 €	–
Œuvre Fédérale les Amis des Aveugles et Malvoyants	–	–
Panathlon Wallonie-Bruxelles	6.200,00 €	–
Panathlon Wallonie-Bruxelles	20.000,00 €	–
PEPS SPORT	–	6.200,00 €
PROMETHIC (Promethic)	–	10.000,00 €
PROMO JEUNES (Promo Jeunes)	–	–
Promotion sportive Saint-Josse	2.000,00 €	2.000,00 €
Promotion sportive Saint-Josse	2.000,00 €	–
Samlla	–	2.500,00 €
Skateboarders	6.000,00 €	6.000,00 €
Solidarité universelle	–	–
Sport Labor Ixelles	–	1.000,00 €
Sport Nature	6.000,00 €	6.000,00 €
sport santé event => Sport et Santé	4.000,00 €	4.000,00 €
Vidonne ASBL	2.500,00 €	–
Voltaire	–	–
Waaruf	–	1.600,00 €
Winners Team	–	–

LE MINISTRE CHARGÉ DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME,
M. RUDI VERVOORT

Question n° 60 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 4 mars :

Le Centre régional d'appui.

Dans son budget 2015, le Gouvernement de la Commission communautaire française a octroyé un montant de 243.000 € à l'allocation de base 33.06 au motif de « Subvention au Centre régional d'appui ».

- Pouvez-vous me renseigner les coordonnées de ce Centre ? Dispose-t-il d'un site internet ?
- Pouvez-vous me préciser quelles sont ses missions ?
- Pouvez-vous me communiquer la composition de son équipe ?
- Pouvez-vous me dire s'il s'agit d'une structure distincte de l'ASBL Centre bruxellois d'action interculturelle ?

Réponse :

Le Centre régional d'appui à la Cohésion sociale est désigné en application de l'article 15 du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale (CRACS) et de l'arrêté 2005/9 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution de ce décret. Les missions sont définies dans ce même décret de la manière suivante : « Le Centre régional est chargé d'élaborer en concertation avec les coordinations locales un rapport annuel sur l'application du décret dans l'ensemble de la Région et de proposer au Collège des orientations nouvelles pour cette politique. Ce rapport est communiqué à l'Assemblée de la Commission communautaire française. Il organise la rencontre des acteurs de la cohésion sociale au niveau régional. Il est chargé d'organiser un accompagnement méthodologique des coordinations. ».

Le Centre régional d'appui est un service de l'ASBL Centre bruxellois d'action interculturelle. Il dispose d'un onglet spécifique sur le site du CBAI. Trois personnes ETP constituent l'équipe du CRACS.

Question n° 63 de M. Marc Loewenstein du 13 mars 2015 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?
- Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée;
 - depuis combien d'années elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Vous trouverez ci-joint un document reprenant l'ensemble des informations que vous souhaitez recevoir.

Je vous en souhaite bonne réception et bonne lecture.

22.20.52.01	Adresse	2012	2013	2014
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	Chaussée de Haecht, 37-39, 1210	5.360,00		
INFOR FEMMES	Avenue Clémenceau, 23, 1070	4.973,00		
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	Chaussée de Jette, 229, 1090		2.299,00	
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	rue Chamberv, 24, 1040			5.000,00
SETIS	rue Gallait, 60, 1030			12.000,00
ULYSSE	rue de l'Ermitage, 52, 1050			3.790,00
CIPROC	Avenue Suffrage universel, 39, 1030			4.000,00
GOUTTE D'HUILE	Quai du Hainaut, 69, 1080			2.500,00
3 ^{ème} OEIL	rue du Moniteur, 18, 1000			11.000,00
CAIRN	Chaussée de Neerstalle, 48, 1190			3.894,00
OBJECTIF	Rue du Canal, 2, 1000			13.577,00
AGISSONS ENSEMBLE	Chaussée d'Helmet, 321, 1030			3.350,00
22.20.33.04	Adresse	2012	2013	2014
AGENCE ALTER	rue G Tell 57, 1060	20.000,00		
AGENCE ALTER	rue G Tell 57, 1060	15.000,00		
AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	Chaussée de Neerstalle, 48, 1190	2.000,00		
AMIS DE REDOUTE PEIFFER (LES)	Avenue M Renard, 1, 1070	6.000,00		
BELGIQUE DJIBOUTI	Avenue du Roi, 79, 1190	8.350,00		
BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT				
POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	rue de Bosnie, 22, 1060	5.000,00		
BRUXELLES VILLE RÉGION EN SANTÉ	Avenue Louise, 183, 1000	6.200,00		
CALAME	rue de la Pacification, 13, 1210	10.000,00		
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL				
ET CULTUREL	Avenue Suffrage universel, 39, 1030	15.000,00		
CINEMAMED	rue Dupont, 67, 1030	18.000,00		
CITÉ JOYEUSE	rue Cité Joyeuse, 2, 1080	10.000,00		
CULTURES ET SANTÉ	rue d'Anderlecht, 148, 1000	7.100,00		
FEMMES ACTIVES DU MONDE	rue du Fort, 11, 1060	4.400,00		
FONDERIE (LA)	rue Ransfort, 27, 1080	1.900,00		
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	rue du Champ de l'Eglise, 2, 1020	9.000,00		
INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET				
D'INFORMATION JEUNESSE	Chaussée de Louvain, 339, 1030	1.000,00		
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	rue Comte de Flandre, 15, 1080	6.200,00		
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	rue Chamberv, 24, 1040	5.000,00		
MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	rue de Fierlant, 2, 1190	18.000,00		
MAISON EN PLUS	Boulevard II armée britannique, 27, 1190	5.000,00		
MON CHOIX, PAS DE DISCRIMINATIONS,				
PAS DE DROGUES, PAS DE VIOLENCES	Avenue du Pesage, 127, 1050	4.000,00		
NI PUTES NI SOUMISES (WALLONIE-BRUXELLES)	Chaussée de Haecht, 147, 1030	10.000,00		
PARTENARIAT MARCONI	rue Marconi, 85, 1190	15.000,00		
PAVILLON (LE)	rue de la Stratégie, 3, 1160	10.000,00		
PICOL	rue du Champ de l'Eglise, 2, 1020	3.100,00		
PROMO JEUNES	Métro de Brouckère, 11-12, 1080	6.200,00		
RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	rue St-Denis, 136, 1190	5.000,00		
RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS				
EN ATELIERS	rue St-Denis, 136, 1190	20.000,00		
SEMAPHORE	Péniche J Bart quai de Biestebroek, 0, 1070	3.000,00		
ZINNEKE ASBL	Place Masui, 13, 1000	20.000,00		
ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	rue du Magistrat, 10/4, 1000		15.000,00	
AGENCE ALTER	rue G Tell, 57, 1060		5.000,00	
AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	Chaussée de Neerstalle, 48, 1190		2.000,00	
AMIS DE REDOUTE PEIFFER (LES)	Avenue M Renard, 1, 1070		6.000,00	
ATOLL	Avenue Van Becelaere, 146, 1170		5.000,00	
BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT				
POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	rue de Bosnie, 22, 1060		5.000,00	
BRUXELLES VILLE RÉGION EN SANTÉ	Avenue Louise, 183, 1000		11.000,00	
CALAME	rue de la Pacification, 13, 1210		10.000,00	
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTER CULTURELLE	Avenue Stalingrad, 24, 1000		16.000,00	
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL				
ET CULTUREL	Avenue Suffrage universel, 39, 1030		15.000,00	
CENTRE RÉGIONAL DU LIBRE EXAMEN	rue Coenraets, 66, 1060		14.260,00	
CINEMAMED	rue Dupont, 67, 1030		18.000,00	
ÉDUCATION FORMATION IXLLES	Square de Boondaël, 5, 1050		17.000,00	
FEMMES ACTIVES DU MONDE	rue du Fort, 11, 1060		14.000,00	
FONDERIE (LA)	rue Ransfort, 27, 1080		2.700,00	
INFÉRENCES	Chaussée de Haecht, 154, 1030		5.000,00	
INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET				
D'INFORMATION JEUNESSE	Chaussée de Louvain, 339, 1030		1.000,00	
INTERPOLE	rue Locquenghien, 12, 1000		15.000,00	
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	rue Comte de Flandre, 15, 1080		6.200,00	
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	rue Chamberv, 24, 1040		15.000,00	
MAISON EN PLUS	Boulevard II armée britannique, 27, 1190		10.000,00	

22.20.33.04	Adresse	2012	2013	2014
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	rue de la Poste, 37, 1210		1.000,00	
PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE	rue L. Crickx, 5, 1070		15.000,00	
PROMO JEUNES	Métro de Brouckère, 11-12, 1080		6.200,00	
PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	Chaussée de Merchtem, 67, 1080		4.500,00	
RAS EL HANOUT	rue Van Soust, 565, 1080		17.150,00	
RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	rue St-Denis, 136, 1190		20.000,00	
SCHOLA-ULB	Avenue Roosevelt, 50, 1050		10.000,00	
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL	Boulevard Lambermont, 32, 1030		15.750,00	
TROISIEME OEIL (LE)	rue du Moniteur, 18, 1000		3.000,00	
WAARUF	rue de la Chauffrette, 5, 1000		2.000,00	
ZINNEKE ASBL	Place Masui, 13, 1000		20.000,00	
AGENCE ALTER	rue G Tell 57, 1060			4.500,00
Agissons Ensemble (agissons)	Chaussée d'Helmet, 321, 1030			1.650,00
ARAS WOMEN'S SOLIDARITY ASSOCIATION (AWSA-BELGIQUE)	Avenue de l'Éternité, 6, 1070			8.105,00
ARTS ET PUBLICS (arts)	rue de l'Ermitage, 84, 1050			5.000,00
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF)	rue Le Lorrain, 110, 1080			8.851,00
ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT-ANTOINE	rue de Fierlant, 2, 1190			5.000,00
ATOUT PROJET	Avenue H. Jaspas, 92, 1060			3.000,00
BADJE – BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	rue de Bosnie, 22, 1060			5.000,00
CAIRN	Chaussée de Neerstalle, 48, 1190			6.200,00
CALAME	rue de la Pacification, 13, 1210			7.000,00
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	Avenue Stalingrad, 24, 1000			5.000,00
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	Avenue Stalingrad, 24, 1000			14.000,00
CENTRE CULTUREL AL MALAK	Chaussée de Neerstalle, 48, 1190			2.000,00
CENTRE CULTUREL D'EVERE – L'ENTRELA	rue de Paris, 43, 1140			2.200,00
CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	Avenue Louise, 183, 1000			15.000,00
CENTRE D'IMPULSION SOCIOPROFESSIONNEL ET CULTUREL	Avenue Suffrage universel, 39, 1030			30.000,00
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNE	rue St-Ghislain, 29, 1000			10.000,00
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	rue du Métal, 40/4, 1060			10.000,00
CENTRE RÉGIONAL DU LIBRE-EXAMEN DE BRUXELLES	rue Coenraets, 66, 1060			5.300,00
CHOM'HIER – AID	rue Fransman, 131, 1020			5.000,00
CINEMAMED	rue Dupont, 67, 1030			18.000,00
CITÉ JOYEUSE	rue Cité Joyeuse, 2, 1080			12.000,00
ÉDUCATION FORMATION IXELLES	Square de Boondael, 5, 1050			26.000,00
FEMMES ACTIVES DU MONDE	rue de Paris, 43, 1140			14.000,00
GOUTTE D'HUILE	Quai du Hainaut, 69, 1080			1.000,00
INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	Chaussée de Louvain, 339, 1030			1.000,00
LES ATELIERS DU BOUT DU MONDE	Grand Place, 32, 1360			5.000,00
L'UNION DES FEMMES POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	Rue Dr. de Meersman, 30a, 1070			1.500,00
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	rue Chambery, 24, 1040			20.000,00
MAISON DE QUARTIER SAIN-ANTOINE	rue de Fierlant, 2, 1190			18.000,00
MANDJI	rue Fontainas, 27, 1060			4.950,00
MANDJI	rue Fontainas, 27, 1060			4.950,00
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	rue de la Poste, 37, 1210			3.100,00
PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES – RÉGION DE BRUXELLES	rue L. Crickx, 5, 1070			3.100,00
PROJEUNES	Boulevard de l'Empereur, 15/3, 1000			2.100,00
PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	Chaussée de Merchtem, 67, 1080			4.500,00
PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	Chaussée de Merchtem, 67, 1080			4.500,00
RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	rue St-Denis, 136 1190			2.000,00
SERVICE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (sefop)	rue St-Ghislain, 26, 1000			3.100,00
TELS QUELS	rue Haute, 48, 1000			1.498,00
VIE FÉMININE (caravelle)	rue de la Poste, 111, 1030			5.000,00
WALALOU	rue Otlet, 28			6.200,00
Zinneke	Place Masui, 13, 1000			20.000,00

LA MINISTRE CHARGÉE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ,
MME CÉCILE JODOGNE

**Question n° 61 de M. André du Bus de War-
naffe du 13 mars 2015 :**

Les politiques de lutte contre la consommation et la surconsommation d'alcool auprès des jeunes et le degré de concertation entre le fédéral et la Commission communautaire française en cette matière.

Le Gouvernement fédéral a annoncé ce jeudi sa volonté de renforcer de plus de 20 % la contrôle de la vente d'alcool auprès des jeunes. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que le Gouvernement fédéral débloque quelque moyen pour mieux faire respecter une législation dans un domaine particulièrement important en matière de santé – qui plus est là où le phénomène d'alcoolisation des plus jeunes est le plus préoccupant, à savoir dans les centre urbains, comme Bruxelles. Le Gouvernement fédéral annonce donc davantage de contrôle, notamment lors de concerts et festivals.

D'avantage de contrôle, c'est bien. Mais ce ne sont pas quelques centaines de contrôles qui vont fondamentalement changer le rapport des jeunes à l'alcool et sa consommation. Dans ce cadre, d'autres dispositifs se doivent d'être mis en œuvre. La Commission communautaire française soutient depuis des années des projets fêtes pour sensibiliser les jeunes à l'alcool et à sa consommation. Une politique de prévention ambitieuse, la production de contre-discours qui ne lieraient pas les images de la fête à l'alcool, la mobilisation des milieux festifs, scouts et sportifs autour de la non-consommation ou consommation raisonnée d'alcool, voilà le principal axe sur lequel doit reposer l'action publique en cette matière.

J'aimerais, Madame la Ministre, vous interroger sur les point suivants :

- Quelles sont aujourd'hui les coopérations entre fédéral et entités fédérées compétentes quant à cette question de l'accès des jeunes à l'alcool et à sa consommation ?
- Comment la Commission communautaire française est-elle associée aux politiques de contrôle renforcé annoncées par le fédéral ?
- Un nouveau « Plan Alcool » est-il sur la table des négociations entre entités ?
- Quels sont les moyens que la Commission communautaire met à disposition des associations chargées de mieux sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool ?

Réponse :

En ce qui concerne les coopérations entre le fédéral et les entités fédérées, elles n'en sont aujourd'hui qu'au début. La Conférence interministérielle Santé publique s'est réunie au mois de mars et les points mis à l'agenda pour cette année sont déjà nombreux.

J'ai eu l'occasion de signaler notre souhait de voir la question du plan alcool remise à l'ordre du jour. Mon cabinet, via les réunions de la Cellule politique santé drogues au niveau fédéral, a également fait part de cette préoccupation. D'autres entités fédérées ont d'ailleurs manifesté la même volonté. Dans les prochaines semaines, je vais confirmer ce souhait par la voie d'un courrier officiel et je tenterai d'y associer d'autres Ministres de la Santé afin de donner à cette demande le poids qu'elle mérite.

La Commission communautaire française n'est pour le moment pas associée aux politiques de contrôle renforcé qui ont été annoncées par la Ministre Maggie De Block.

En promotion de la santé, l'approche en matière d'assuétudes se veut avant tout globale et donc non spécifiquement centrée sur des produits particuliers. Plusieurs opérateurs travaillent ainsi avec des acteurs du milieu scolaire ou d'autres acteurs en contact avec les jeunes. Il s'agit de leur permettre d'aborder la question des consommations de différents produits, en se basant sur les attentes et besoins des jeunes et sur le sens que ceux-ci expriment au sujet de leurs consommations. Cependant, la problématique de l'alcool est abordée depuis une dizaine d'années par le groupe porteur dénommé « Jeunes, alcool et société » coordonné par l'ASBL Univers Santé. Ce groupe a fait le constat que les modes de consommation des jeunes évoluaient : on assiste en particulier à une banalisation de l'ivresse ainsi qu'à un rajeunissement et une féminisation des consommateurs. Dans le même temps, les stratégies marketing des alcooliers sont de plus en plus ciblées – pour ne pas dire de plus en plus agressives – et visent un public de plus en plus jeune. Le groupe rassemble divers intervenants issus des secteurs de l'éducation, de la santé et de la jeunesse concernés par la question de la consommation responsable d'alcool parmi les jeunes. Il s'est donné deux axes de travail :

- agir sur les facteurs structurels qui ont une influence sur la consommation d'alcool, comme l'environnement et les réglementations;
- agir sur les représentations vis-à-vis de la consommation d'alcool, en faisant remonter les

constats des jeunes vers les adultes-relais et fournir à ceux-ci des outils pour aborder la question des consommations responsables.

Plusieurs types d'outils sont ainsi réalisés, dont les objectifs sont d'ouvrir le débat sur les consommations de chacun ou encore de développer le sens critique des jeunes vis-à-vis des médias et des stratégies publicitaires. Le groupe a émis plusieurs recommandations, notamment :

- renforcer structurellement l'éducation et la prévention;
- clarifier et simplifier la loi, pour lever la confusion entre boissons fermentées et distillées, et permettre que la loi soit davantage appliquée;
- supprimer la publicité pour les produits alcoolisés.

Ces recommandations rejoignent celles qui sont faites au niveau international et indiquent que les stratégies doivent s'exercer à différents niveaux pour faire évoluer les divers déterminants de la consommation d'alcool. En effet, l'information et la prévention sont indispensables mais doivent être couplées à des changements de réglementation et d'environnement. Cela nécessite bien entendu des actions concertées entre les différents niveaux de pouvoir compétents. J'y reviendrai par après. Pour soutenir les différentes actions en réseau portées par le groupe « Jeunes, alcool et société », un budget de 72.500 € est accordé par la Communauté française. Dans la période transitoire actuelle, la Commission communautaire française prend en charge, pour l'année 2015, 1/3 de ce budget et la Région wallonne prend en charge les 2/3 restants.

En initiatives santé, la Commission communautaire française soutient par ailleurs, depuis le mois de septembre 2013, une recherche-action relative à la réduction des risques liés à la consommation d'alcool en milieu étudiant, menée par l'ASBL Modus Vivendi (montant annuel : 80.000 €). Ce projet s'inscrit en complémentarité des actions de réduction des risques liés à la consommation de drogues menées par l'ASBL en milieu festif, dont le projet *Quality Nights* qui est bien connu de nous tous. La recherche-action se déroule de manière participative et associe donc tous les acteurs concernés, y compris les étudiants eux-mêmes. La phase exploratoire s'est déroulée d'abord au sein d'une université (Saint-Louis) et d'une Haute école (Lucia de Brouckère) et s'est ensuite étendue à l'ULB. En parallèle à un recueil de données, Modus Vivendi a cherché à identifier les lieux de consommation, les risques liés aux différents contextes, les initiatives existantes, et les divers acteurs concernés qui peuvent être mobilisés dans des projets de promotion de la santé

(autorités académiques, services sociaux, cercles étudiants, organisateurs de soirées, etc.). Le projet rentre dans sa deuxième année et un rapport présente les premiers résultats de la première année. En termes d'actions concrètes, certaines pistes ont déjà pu être testées.

Question n° 64 de M. Marc Loewenstein du 13 mars 2015 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?
- Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée;
 - depuis combien d'années elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

En 2014, le montant total des subventions accordées dans le cadre des budgets d'initiative est de 1.689.077 €.

Vous trouverez, en annexe, un tableau reprenant la liste des associations qui ont bénéficié de ces subsides pour l'année 2014. Pour chacune d'elles, est indiqué le montant de la subvention allouée ainsi que la date de la première subvention.

Liste des associations ayant reçu une subvention pour l'exercice 2014

Nom de l'association	Adresse	Montant	Date 1 ^{re} subvention
A.B. 23.10.33.06			
Le Méridien	Rue du Méridien,68, 1210 Bruxelles	35.000 €	2000
S.MES-B	Rue Haute, 322, 1000 Bruxelles	41.000 €	2000
A.B. 23.10.33.14			
Centre Local de Promotion de la Santé de BXL	Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles	69.500 €	1999
Centre de documentation Santé Bruxelles	Boulevard du midi, 25 bte 5, 1000 Bruxelles	6.000 €	1999
A.B. 23.10.33.13			
Centre Chapelle-aux-Champs	Clos Chapelle-aux- Champs, 30 (bte 3049) 1200 Bruxelles	40.000 €	2008
Fables Rondes	Rue Kelle, 166, 1150 Bruxelles	17.700 €	1999
HOSPIDOM	Chaussée de Boondael, 390, 1050 Bruxelles	85.000 €	2008
RAPA L'autre Lieu	Rue Marie-Thérèse, 61, 1210 Bruxelles	74.909 €	1998
Maison de Santé Atlas	Rue du Vallon, 16, 1210 Bruxelles	2.400 €	2014
Les Pissenlits	Chaussée de Mons, 192, 1070 Bruxelles	34.260 €	1998
Liaison Antiprohibitionniste	Rue Van Artevelde 130, 1000 Bruxelles	14.456 €	1998
Union des femmes libres pour l'égalité des droits	Rue Docteur de Meersman, 30 1070 Bruxelles	3.000 €	2014
Similes	Rue Malibran, 43, 1050 Bruxelles	15.200 €	2003
SOS Sectes	Rue Marconi, 85, 1190 Bruxelles	3.000 €	2001
Prévention des Allergies	Rue de la Concorde, 56, 1050 Bruxelles	5.000 €	1998
Collectif Santé « Les Alevins »	Avenue Ernest Claes,13, 1160 Bruxelles	3.500 €	2002
Entr'Aide des Marolles	Rue des tanneurs, 169, 1000 Bruxelles	13.000 €	2005
Association Françoise Dolto	Rue du Trône, 214, 1050 Bruxelles	34.000 €	2001
Nativitas	Rue Haute, 116-118, 1000 Bruxelles	10.000 €	2014
La Maison Ouverte	Avenue Georges Henri, 251bis 1200 Bruxelles	39.890 €	1992
Sun Child	Chaussée de Louvain, 479 1030 Bruxelles	18.000 €	1998 (avant télé service enfants gravement malades)
Fondation Dyslexie	Avenue Fond'Roy, 119, 1080 Bruxelles	10.000 €	2014
Infirmiers de rue	Rue de la Caserne 80/4, 1000 Bruxelles	20.000 €	2009
Centre de Prévention du Suicide	Avenue Winston Churchill 108 1180 Bruxelles	11.667 €	2011
Espace P	Rue des Plantes, 116, 1030 Bruxelles	32.252 €	1999
Hopi' Conte	Rue du centre, 19, Virginal-Samme	2.023 €	2002
Les P'tits Pas	Venelle aux jeux, 23, 1150 Bruxelles	16.187 €	1992
Le Gazouillis	Avenue Albert, 135, 1190 Bruxelles	16.272 €	1992
Passages	Rue Bonaventure, 100, 1090 Bruxelles	6.000 €	2005
Maison médicale Kattebroek	Avenue du roi Albert, 24, 1082 Bruxelles	57.033 €	2012 Du 1/12/2003 au 31/12/2011 subvention dans le cadre des réseaux
Baluchon Alzheimer Belgique	Avenue Papedelle, 87, 1160 Bruxelles	40.000 €	2005
Fédération des maisons médicales	Boulevard du midi, 25 bte 5, 1000 Bruxelles	10.000 €	2012
Modus Vivendi alcool	Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles	80.000 €	2013
Alzheimer Belgique	Quai aux Pierres de Taille, 37-39 1000 Bruxelles	24.970 €	2001
Pag-asa	Rue des Alexiens, 16B, 1000 Bruxelles	18.727 €	1999

Nom de l'association	Adresse	Montant	Date 1 ^{re} subvention
Le pont des Arts	Rue Floris, 47, 1030 Bruxelles	2.000 €	2012
Sauvez mon enfant	Avenue de Wellington, 7, 1180 Bruxelles	22.000 €	1998
L'Heure Atelier	Rue Thiéfry, 451, 1030 Bruxelles	6.200 €	2012
Lapsus Lazuli	Avenue Général De Gaulle, 42 1050 Bruxelles	6.200 €	2003
Erreurs médicales	Rue Rempart des Moines, 51-53 1000 Bruxelles	5.000 €	1998
Théâtre de l'éclair	Rue de la Concorde, 17 1050 Bruxelles	6.000 €	2010 2003 à 2009 Théâtre Poème
Atelier Côté Cour	Rue L. de Lantsheere, 50, 1040 Bruxelles	6.000 €	2007
Fédération francophone initiatives d'habitations protégées	Rue Bonaventure, 28, 1090 Bruxelles	30.000 €	2012
Cahiers de Psychologie Clinique	Drève du Caporal, 2, 1180 Bruxelles	5.000 €	1998
Lieu d'Accueil Enfants-Parents-La Margelle	Rue de l' Arbre Bénit, 95, 1050 Bruxelles	6.000 €	2012
Les Messagers du Cœur	Avenue Jean Monnet, 2, 1200 Bruxelles	5.500 €	1998
Aide Info Sida	Rue Duquesnoy, 45, 1000 Bruxelles	10.000 €	1998
Psymages	Rue de Veeweyde, 60, 1070 Bruxelles	6.000 €	2002
Maison des Enfants de St-Gilles	Rue dû Fort, 25, 1060 Bruxelles	2.479 €	1999
A.B. 23.20.33.17			
L'Atelier des Droits Sociaux	Rue de la Porte Rouge, 4, 1000 Bruxelles	59.244 €	1998
Question Santé	Rue du Viaduc, 72, 1050 Bruxelles	50.000 €	1998
Le Coin des Cerises	Avenue des Croix de l'Yser, 5 1120 Bruxelles	138.000 €	2003
AREAM	Rue Portaels, 23, 1030 Bruxelles	13.000 €	1998
SOS Viol	Rue Coenraets, 23, 1060 Bruxelles	6.000 €	1998
Fédération des maison médicales (Tabac)	Boulevard du Midi, 25 boîte 5 B 1000 Bruxelles	35.000 €	2008
Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	Rue du Président, 53, 1050 Bruxelles	40.000 €	2003
SeTIS (1)	Rue Gallait, 60-64, 1030 Bruxelles	44.796 €	1998 Avant Interprétariat et Service de médiation et puis Cire
Fédération des maisons médicales (Tableau de bord)	Boulevard du Midi, 25 boîte 5 B 1000 Bruxelles	22.000 €	2003
La Troupe du Possible	Rue des Cottages, 30, 1180 Bruxelles	6.000 €	2013
Alias	Rue Marché au Charbon, 33, 1000 Bruxelles	25.000 €	2009
Modus Vivendi (Quality Nights)	Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles	35.000 €	2006
Centre Guidance d'Ixelles – « La Clinique de Concertation d'Ixelles »	Avenue Léopold Wiener, 66 1170 Watermael-Boitsfort	5.000 €	2011
Question Santé (Santé et Entreprises)	Rue du Viaduc, 72, 1050 Bruxelles	65.000 €	2011
SeTIS (2)	Rue Gallait, 60-64, 1030 Bruxelles	25.000 €	2011
Smes B (Housing First)	Rue Haute, 322, 1000 Bruxelles	10.000 €	2013
30+30	Avenue des Désirs 9, 1140 Bruxelles	3.000 €	2010
Entre Deux	Boulevard d'Anvers, 20, 1000 Bruxelles	28.000 €	2009
Plate-forme pour les Campagnes de Prévention du Sida	Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles	4.500 €	2002
Jour après Jour	Drève de la Charte, 19, 1083 Bruxelles	31.212 €	1998
Centre de documentation et de coordination sociale	Avenue Louise, 183, 1050 Bruxelles	15.000 €	2011

MRPA	MRS	plaintes 2013	plaintes 2014	Nbre lits agréés	Objet soins	Objet hygn/ nour	Objet per- sonnel	Objet finances	Objet décès	Objet infra.	Objet maltrait.	Objet vols	Objet activités
GREEN	X	1	1	170		1				1			
IRIS		1	0	35				1					
JARDINS D'ARIANE	X	1	3	158	2	3	1	1		1	1		
JARDINS DE PROVENCE	X	1	0	72							1		
KLEINENBERG		0	1	60				1					
LINTHOUT	X	2	0	75							1		
LOTHAIRE		0	0	30									
MADOU	X	0	0	31									
MICHELLE		2	1	61	1	1				1	1		
MY HOME ASCOT		5	1	31	1	4	2	1		2			
NEERVELD		0	0	100									
NEW PHILIP	X	0	1	111	1						1		
OLIVIER	X	0	0	120									
PARC DES PRINCES		1	0	49	1		1						
PARKSIDE	X	0	0	135									
RINDELLE	X	2	0	76	2		2				1		
SAGITTAIRE	X	2	0	130			1			2			
SCHUMAN	X	0	0	60									
SENIORIE EVERE	X	0	0	125									
SENIOR'S FLATEL	X	5	0	163	2	2				2	1		
SENIOR WESTLAND	X	3	2	125	3		1	1	1	1	1		
SEQUOIA	X	0	0	51									
TAMARIS	X	0	0	144									
TERRASSES DES HAUTS PRÉS	X	2	1	120	2	1	2		1		1		1
THIBAUT		0	0	58									
VAL DUCHESSE	X	0	0	77									
VAL DE RAPSODIE	X	1	0	109	1	1				1			
WESLEY		0	0	52									
TOTAL		46	16		24	20	16	8	4	16	12	1	5

**Question n° 75 de Mme Catherine Moureaux
du 3 avril 2015 :**

Organisation du versement des subventions aux associations émergeant anciennement au Fonds Assuétudes.

Suite à la sixième Réforme de l'État, le Fonds de lutte contre les assuétudes géré par le pouvoir fédéral est passé aux mains des Régions. À Bruxelles, c'est la Commission communautaire française qui est désormais compétente.

Au niveau politique un certain nombre de questions doivent encore être réglées, dans le cadre de « standstill » prévu par le Collège actuel.

Mais au niveau administratif, des questions se posent également. En soi, vous le savez bien, ce champ a des implications parfois lourdes pour les associations. Ainsi, la plupart des associations doivent passer par des crédits afin d'avancer l'argent que les pouvoirs publics se sont engagés à leur verser, par arrêté ou convention, et moyennant preuve de l'affectation des moyens. Aujourd'hui, alarmées par le changement important que constitue la Réforme de l'État pour le secteur, les associations émergeant

anciennement au Fonds Assuétudes sont particulièrement inquiètes quant à la perception des subventions dues.

Mes questions sont les suivantes :

- Concernant les soldes restant dus pour 2014, pour lesquels les pièces justificatives ont déjà dû être enregistrées, quelle administration se chargera de les liquider ? Est-ce l'administration fédérale ou l'administration de la Commission communautaire française ?
- Avez-vous une vue sur le moment où cette liquidation sera effectuée ?
- Si oui, quand aura-t-elle lieu ?
- Si non, pouvez-vous me dire quelles mesures vous avez prises pour vous assurer que les associations recevront dans un délai raisonnable les sommes qui leur sont dues pour 2014 ?

Réponse :

Suite à la sixième Réforme de l'État, le Fonds de lutte contre les Assuétudes qui relevait du fédéral a été transféré aux Communautés.

Ainsi les projets de quatre associations, considérées comme bruxelloises et francophones, sont désormais de la compétence de la Commission communautaire française, via la Saint-Quentin *bis*.

Il s'agit des projets assuétudes des ASBL Dune, Pélican, les Petits Riens et Réseau Hépatite C.

Le montant inscrit au budget 2015 est de 560.000 € en crédits non dissociés. Ces crédits prennent donc en compte les montants de la première tranche 2015 (80 %) qui sera liquidée courant mai 2015 et du solde (20 %) de 2015 qui sera liquidé en 2016. Ils ne prennent pas en considération les soldes de 2014 que l'article 48/1 de la loi spéciale de financement met à charge des entités réceptacles.

En effet, le budget de l'INAMI prévoyait également les mêmes montants en 2014 pour ces associations mais en crédits dissociés, impactant donc pour l'année 2014 les premières tranches 2014 et la liquidation des soldes de 2013.

Il y a donc lieu pour cette année uniquement de prévoir un ajustement budgétaire pour liquider d'éventuels soldes pour ces quatre associations. Cet ajustement prendra en compte l'augmentation des crédits à due concurrence (620.000 €) et l'ajout des caractéristiques budgétaires permettant la liquidation de crédits d'années antérieures non engagés et donc non reportés.

En ce qui concerne les 4 questions précises de l'honorable membre :

- Les soldes restant dus pour 2014, pour lesquels les pièces justificatives ont déjà été enregistrées et examinées, seront liquidés par l'Administration de la Commission communautaire française.
- Cette liquidation pourra être exécutée après un ajustement budgétaire du budget 2015 dont la date n'est pas encore connue.
- Il n'y a donc pas d'autres mesures qu'un ajustement budgétaire pour liquider les sommes dues pour l'année 2014. Néanmoins, je saisirai le Collège pour obtenir le paiement des soldes avant l'été ainsi que s'y est engagée la Ministre du Budget.

C'est la même problématique pour les soldes des associations subventionnées précédemment par la FFW dans le secteur de la Promotion de la santé.

Question n° 77 de M. Eric Bott du 16 avril 2015 :

Le dépistage du cancer au sein chez les hommes.

On le néglige probablement parce qu'il demeure assez peu médiatisé, mais en Belgique, le cancer du sein chez l'homme frappe une personne sur huit cents. Les diagnostics sont rares et ne représentent qu'un petit pourcent de l'ensemble des cas de cancer du sein qui sont en effet, malheureusement, l'apanage des femmes. Il n'existe pas de dépistage chez les hommes parce que la maladie est jugée trop rare. Reste que selon les avis de certains spécialités, et je cite ici le docteur Duhoux, oncologue à l'Hôpital Saint-Luc de Woluwe-Saint-Lambert, « Le cancer du sein est plus dangereux pour l'homme parce qu'on le détecte plus tard que chez la femme. ».

Le premier facteur qui puisse expliquer l'apparition du cancer du sein chez l'homme est tout simplement l'hérédité. Notez qu'aux soucis médicaux peuvent venir s'ajouter des questions financières puisque si certains traitements sont remboursés pour les femmes, ils ne le sont pas pour les hommes.

Madame la Ministre, je me pose donc quelques questions auxquelles j'espère que vous pourrez apporter une réponse :

- Qu'existe-t-il comme mesures spécifiques, à l'échelle de la Région, dans le cadre du dépistage du cancer du sein chez l'homme ?
- Un dépistage ciblé pour les personnes jugées « à risques » pourrait-il être mis en place ?

- Disposez-vous de données chiffrées sur cette problématique ?
- Quel est l'état des lieux concernant les dispositifs de communications existant en matière de dépistage du cancer du sein chez l'homme ?

Réponse :

Le cancer du sein chez l'homme est, comme vous le rappelez dans votre question, une forme très rare de cancer.

Dans le cadre des transferts de compétences, la Commission communautaire française reçoit la compétence de la promotion de la santé, qui inclut des programmes de médecine préventive. Nous soutenons donc, depuis cette année, deux programmes organisés de dépistage : celui du cancer du sein d'une part et celui du cancer colorectal, d'autre part.

Ces programmes se basent sur des recommandations internationales et européennes. Pour qu'un programme de dépistage organisé soit efficace, il convient de prendre en compte plusieurs critères. L'un des critères les plus importants est l'incidence du cancer dans la population, c'est-à-dire le nombre de cas observés sur une période de temps donnée.

La Fondation contre le cancer estime que pour l'année 2008, 85 cas de cancer du sein masculins ont été enregistrés, pour 9.700 cas chez la femme. Cela représente 1 % de l'ensemble des cancers.

La rareté de cette forme de cancer explique donc l'absence de mesures spécifiques, en termes de dépistage comme en termes de communication pour le grand public. Cependant, des informations sont disponibles sur les divers types de cancer, et notamment sur leur fréquence, sur le site de la Fondation contre le cancer.

Des initiatives en termes de dépistage organisé ou de communication pourraient générer des effets contre-productifs bien décrits dans la littérature scientifique en santé publique : excès d'angoisse dans le public cible, fausses alertes, faux cas positifs, traitements inopportuns, etc.

Chaque nouveau cas de cancer est bien évidemment un cas de trop. Cependant, afin de développer une politique de prévention et de promotion de la santé pertinente, il convient de se baser sur les données scientifiques disponibles afin de déterminer les problèmes de santé les plus fréquents dans la population et, sur cette base, de définir des priorités d'intervention.

Question n° 90 de M. Jacques Brotchi du 19 juin 2015 :

L'étude de consommation d'alcool en milieu étudiant bruxellois.

La semaine dernière, le quotidien « La Capitale » divulguait les premiers résultats d'une enquête menée à Bruxelles par l'ASBL Modus Vivendi dans le milieu étudiant et qui a pour but de mieux cerner les jeunes face à la consommation d'alcool.

L'article présente une interview dans laquelle vous expliquez que vos suppositions se confirment, à savoir qu'il y a une hyperconsommation d'alcool chez les jeunes ainsi qu'un rajeunissement des premières consommations.

Plus bas, à la question de ce qui pourrait être mis en place en matière de prévention, vous répondez qu'« Il y a déjà une série de choses qui sont mises en place » ... et plus loin qu'« un des atouts de cette étude est de mêler les jeunes au projet et de les impliquer dans la prévention ».

Au cours de l'année 2010, l'UCL a soutenu plusieurs études visant à approfondir la connaissance et la compréhension de la consommation d'alcool parmi ses étudiants. Elle propose de multiples pistes et réflexions sur le sujet et parle de l'évolution de la consommation chez les jeunes.

Le mois de mai dernier, l'OCDE a publié un rapport qui dévoile les mesures que les gouvernements peuvent prendre pour éviter les importants surcoûts liés à une consommation nocive d'alcool. L'évolution préoccupante de la consommation excessive chez les jeunes y est mentionnée ainsi que le risque accru de maladies aiguës et chroniques à laquelle cette surconsommation peut être associée.

Madame la Ministre,

- Avez-vous pris connaissance de la littérature mentionnée plus haut ? Si oui, dans quels moyens vous a-t-elle été utile ?
- Le site de Modus Vivendi mentionne que le projet Alcool en milieu étudiant est subsidié par la Commission communautaire française depuis l'année académique 2013-2014. Combien ce projet a-t-il coûté jusqu'à ce jour ? Où en est-on par rapport au budget prévu pour ce programme ? Quand aurons-nous les résultats finaux ?

Réponse :

L'étude de l'UCL que vous évoquez, comme d'autres sources de données recueillies en Belgique sur ce sujet, permet d'étudier les profils de consommation et estimer notamment la proportion de la population qui consomme de manière problématique. Elle nous est utile dans la mesure où elle permet

de mettre en évidence l'ampleur des problèmes et d'identifier d'éventuels profils à risque.

À côté de ces enquêtes, des documents de référence, comme celui de l'OCDE que vous citez, présentent des stratégies, scientifiquement fondées, pour prévenir les consommations problématiques et nocives. Ils préconisent des approches globales et multidimensionnelles qui combinent l'information et la prévention, la détection et la prise en charge précoce des consommateurs problématiques mais aussi des mesures qui touchent les réglementations relatives aux catégories d'âge (interdiction de vendre ou de servir de l'alcool aux mineurs), à l'accès aux produits (en augmentant les prix, en interdisant leur vente dans certains lieux, etc.) ou encore à la publicité.

Ces documents de référence sont également utiles sur le plan politique. En effet, la mise en œuvre des approches multidimensionnelles qu'ils recommandent implique la nécessité d'une concertation entre les Ministres et les niveaux de pouvoir en charge des divers déterminants de la consommation. C'est dans ce sens que j'ai plaidé pour la reprise prochaine des travaux relatifs au Plan national Alcool, dans le cadre de la Conférence interministérielle Santé publique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la recherche-action de Modus Vivendi intitulée « Réduction des risques liés à l'usage d'alcool en milieu étudiant », un budget annuel de 80.000 € lui est consacré. Nous sommes dans la deuxième année de ce projet qui se terminera en août 2016. Un rapport intermédiaire présentant les premiers résultats nous a été communiqué par l'ASBL au terme de la première année et un rapport final est attendu pour la rentrée 2016.

LA MINISTRE CHARGÉE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME CÉLINE FREMAULT

**Question n° 66 de M. M. Marc Loewenstein du
13 mars 2015 :**

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?
- Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée;
 - depuis combien d'années elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

- *Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre de ces budgets d'initiative ?*

Budget 2015 – Service Phare / Aide aux personnes handicapées

8.03.01 – Initiatives : 972.000 €

8.02.11 – Répit et création de places : 1.001.000 €

Budget 2015 – Social-Santé

22.10.33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale – 468.000 €

22.40.33.17 – Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^e âge – 301.000 €

22.10.53.01 – Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale – 110.000 €

- *Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2014 ?*
- *Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :*
 - *Le montant de la subvention allouée ?*
 - *Depuis combien d'années bénéficient-elles d'un tel subside ?*

Art. 8.03.01 Initiatives : budget 2014 = 922.000 €

ASBL	Adresse		Montant	Objet de la subvention	Subsidiée depuis
AFRAHM	Av Giraud, 24	1030 Bruxelles	1.000	Journée des Familles	2010
ANAHM	Av Giraud, 24	1030 Bruxelles	1.000	Colloque	/
AREAM	Av F Roosevelt, 143/19	1050 Bruxelles	4.600	Activités du centre de musicothérapie	2009
Audioscenic	Av de la Belle au Bois Dormant, 3 bte 4	1080 Bruxelles	4.000	Audiodescription de films et spectacles	2011
Centre pour Handicapés sensoriels	ch de Waterloo, 1504	1180 Bruxelles	1.000	Journée d'étude	/
EOP	rue des 3 Tilleuls, 57	1170 Bruxelles	1.000	Projection du palmarès 2013 à Uccle	/
FEBRAP	Trassersweo, 342	1120 Bruxelles	2.000	Colloque	/
Festival des Musiques de Bruxelles	Av du Gros Tilleul, 2	1020 Bruxelles	5.000	Accessibilité du Brussels summer festival	2012

ASBL	Adresse		Montant	Objet de la subvention	Subsidiée depuis
Féd Francophone des Sourds de Bruxelles	Av Marnix, 19A/25	1000 Bruxelles	1.000	Journée mondiale des sourds	2010
Féd Francophone des Sourds de Bruxelles	Av Marnix, 19A/25	1000 Bruxelles	1.000	Festival 10 ans de langue des signes de Belgique francophone	/ 2009
Pissenlits	Ch de Mons, 192	1070 Bruxelles	2.400	Santé communautaire pour personnes sourdes et malentendantes (période du 1/9/14 au 31/12/14)	
Saphir-Bruxelles	av J Baeck 76 bte 29	1080 Bruxelles	2.400	Ateliers de communication bébés T21	2013

Art. 8.02.11 Répit et création de places : budget 2014 = 901.000 €

ASBL	Adresse		Montant	Objet de la subvention	Subsidiée depuis
AFRAHM	Av Giraud, 24	1030 Bruxelles	5.000	Formation des professionnels du répit bruxellois	/

Art. 22.10.53.01

Nom de l'association	Adresse		Montants 2014	Subsidiée depuis
Autrement Bis	Chaussée de Waterloo 41	1060 Bruxelles	3.206	2014
CSAD	Rue de Bordeaux 62 A	1060 Bruxelles	5.100	2014
CPVCF	Boulevard de l'Abattoir 28	1000 Bruxelles	3.206	2014
ESPACE RENCONTRE BRUXELLES	Chaussée Saint Pierre 258 A	1040 Bruxelles	3.206	2014
ESPACE RENCONTRE LE PATIO	Chaussée de Wavre 249 A	1050 Bruxelles	3.206	2014
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	21.597	2014
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	18.150	2014
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	30.000	2014
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	Rue Bernier 40	1060 Bruxelles	3.170	2014
Lumina	Rue Gulden Boden 19	1080 Bruxelles	6.200	2014
MAISON DES JEUNES DE FOREST	Avenue Wielemans Ceuppens 7	1190 Forest	5.000	2014
SLAJV	Avenue Ducpétiaux 148	1060 Bruxelles	3.206	2014
SOS VIOL	Rue Coenraets 23	1060 Bruxelles	3.000	2014
			108.247	

Art. 22.40.33.17

Nom de l'association	Adresse		Montants 2014	Subsidiée depuis
1 TOIT 2 AGES	Rue Sneessens 16	1040 Bruxelles	5.000	2010
30+30	Avenue des Désirs 9	1140 Bruxelles	6.000	2013
ABBEYFIELD	Chaussée de Wavre 490, bte 9	1040 Bruxelles	8.335	2013
ALIAS	Rue Marché au Charbon 33, bte 1	1000 Bruxelles	2.500	2012
AMA (Association des Maisons d'Accueil)	Rue des champs Elysées 13	1050 Bruxelles	1.500	2010
ATOLL	Rue de la Grande Haie 139	1040 Bruxelles	4.170	plus de 5 ans
BELAFRIKA MEDIA	Rue Achille Detienne 2	1030 Bruxelles	1.500	2014
BRUXELLES LAÏQUE	Avenue de Stalingrad 18-20	1000 Bruxelles	5.000	2010
CASANOUR	Rue Peter Benoît 14	1040 Bruxelles	2.000	2013
CONFÉDÉRATION PARASCOLAIRE	Rue du Moniteur 14	1000 Bruxelles	2.000	2013
DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	Rue saint-françois 24	1210 Bruxelles	2.000	2014

Nom de l'association	Adresse		Montants 2014	Subsidiée depuis
DIogenES	Place de Ninove 10	1000 Bruxelles	4.000	2014
DISPOSITIF RELAIS	Rue des Alliés, 307	1190 Bruxelles	1.550	2012
ÉQUIPES POPULAIRES	Rue du Lombard 8 bte 2	5000 Namur	5.000	plus de 5 ans
ESPACE ENFANCE	Rue du Danemark 15-17	1060 Bruxelles	45.000	plus de 5 ans
FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE			3.000	
FÉDÉRATION INDÉPENDANTE DES SENIORS	Boulevard Baudouin 18	1000 Bruxelles	4.000	plus de 5 ans
FCPPF	Rue Emile De Béco 109	1050 Bruxelles	7.500	plus de 5 ans
FDSS	Rue Gheude 49	1070 Bruxelles	5.000	2012
FDSS	Rue Gheude 49	1070 Bruxelles	5.000	2012
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	31.150	plus de 5 ans
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	13.000	plus de 5 ans
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	5.000	plus de 5 ans
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	3.000	plus de 5 ans
GACEPHA	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	6.100	2013
GYM SANA	Rue des Patriotes 30	1000 Bruxelles	6.000	2014
INTACT	Rue des Palais 154	1030 Bruxelles	4.000	2011
LA VOIX DES FEMMES	Rue de l'Alliance 20	1210 Bruxelles	2.915	2011
L'UNION DES FEMMES LIBRES POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS – UFLED	Chaussée de Mons 68	1070 Bruxelles	1.800	2013
LA CITÉ DES JEUNES	Rue de Danemark 77	1060 Bruxelles	2.000	2013
LA RUEELLE	Rue St-Alphonse 20	1210 Bruxelles	15.000	plus de 5 ans
LE CACTUS	rue Van Lint 16	1070 Bruxelles	2.000	2014
LE PETIT VÉLO JAUNE	Avenue Jean Volders 9 bte A	1030 Bruxelles	13.000	2014
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-JOSSE	Rue de Liedekerke 112	1210 Bruxelles	6.000	2013
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE SEUL	Rue du Collège 27	1050 Bruxelles	1.335	plus de 5 ans
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-GILLES	Rue de Bosnie 22	1060 Bruxelles	20.000	plus de 5 ans
MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	Rue de Fierlant 2	1190 Bruxelles	5.000	2013
MISSION LOCALE DE MOLENBEEK SAINT-JEAN	Boulevard Léopold II 101-103	1080 Bruxelles	3.000	plus de 5 ans
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Rue Jourdan 151	1060 Bruxelles	2.500	plus de 5 ans
POUR LA SOLIDARITÉ – MIDI SOLIDARITÉ	Rue Coenraets 66	1060 Bruxelles	1.000	2013
PRAXIS	Rue Puits-en-Stock 63 bte 22/32	4020 LIÈGE	7.500	2012
SOS INCESTE BELGIQUE	Avenue Hansen Soulie, 76	1040 Bruxelles	12.500	plus de 5 ans
			283.855	

Art. 22.10.33.01

Nom de l'association	Adresse		Montants 2014	Subsidiée depuis
AGENCE ALTER	Rue Guillaume Tell, 57	1060 Bruxelles	8.925	plus de 5 ans
AIGUILLAGE	Rue Gustave Defnet 45	1060 Bruxelles	9.000	plus de 5 ans
AMICALE DES PENSIONNÉS SOCIALISTES DE MSJ	Avenue du Château 17 bte 5	1080 Bruxelles	2.500	plus de 5 ans
ARTICLE 27	Rue de Lisbonne 31	1060 Bruxelles	6.200	plus de 5 ans
BADJE	Rue de Bosnie 22	1060 Bruxelles	5.000	plus de 5 ans

Nom de l'association	Adresse		Montants 2014	Subsidiée depuis
BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES BADJ	Rue Marché aux Poulets 30	1000 Bruxelles	3.100	2013
CBCS	Rue Mercelis 27	1050 Bruxelles	6.000	plus de 5 ans
CDCS	Avenue Louise	1050 Bruxelles	15.000	plus de 5 ans
CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES	Rue de Naples 35	1050 Bruxelles	500	2014
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLE	Chaussée de Haecht 37/39	1210 Bruxelles	2.000	2012
CEOS	Rue de la Source 68 bte 2	1060 Bruxelles	10.000	plus de 5 ans
CLAP EDUCATION	Rue Wéry 23 bte 5	1050 Bruxelles	7.750	plus de 5 ans
GLASS	Avenue de Stalingrad 18-20	1000 Bruxelles	6.100	plus de 5 ans
COMPAGNONS DEPANNEURS	Rue de la Glacière 37	1060 Bruxelles	6.100	plus de 5 ans
CPVCF	Boulevard de l'Abattoir 28	1000 Bruxelles	5.000	plus de 5 ans
Dragon Club Academy	Rue de Wautier 69	1020 Bruxelles	5.100	2014
DUNE	Rue des Foulons 47	1000 Bruxelles	11.000	plus de 5 ans
EDUC'ACTIVE	Rue Berthelot 16	1190 Bruxelles	4.500	2014
ENTR'AIDE DES MAROLLES	Rue des tanneurs 169	1000 Bruxelles	14.605	2014
ENTRE DEUX	Boulevard d'Anvers 20	1000 Bruxelles	23.000	2013
FDSS	Rue Gheude 49	1070 Bruxelles	10.000	2012
FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES	Rue des Moineaux 17-19	1000 Bruxelles	3.000	plus de 5 ans
FLCPF	Rue de la Tulipe 34	1050 Bruxelles	12.500	plus de 5 ans
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	Rue Fernand Bernier 40	1060 Bruxelles	7.750	plus de 5 ans
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	Rue Fernand Bernier 40	1060 Bruxelles	14.475	plus de 5 ans
GARANCE	Rue Van Schoor 48	1030 Bruxelles	5.000	plus de 5 ans
GENRES PLURIELS	Rue de Locht 108	1030 Bruxelles	775	2013
HUMAN R	Place de Rochefort 2	1190 Bruxelles	1.500	2014
INTERSTICES	rue Stephenson 43	1030 Bruxelles	1.645	2014
L'ÎLOT	Rue de l'Église 73	1060 Bruxelles	3.750	2011
Le Cairn	Chaussée de Neerstalle 323	1190 Bruxelles	75.000	plus de 5 ans
LIBREX	rue Coenraets 66	1060 Bruxelles	1.125	plus de 5 ans
LIGUE ALZHEIMER	Rue Montagne Ste-Walburge, 4b	4000 LIÈGE	25.000	plus de 5 ans
MAISON ARC EN CIEL	Marché aux Charbons 42	1000 Bruxelles	4.000	2013
MAISON DE JEUNES « LA J »	Rue de Menin 42	1080 Bruxelles	5.000	2014
MAISON RUE VERTE	Rue Verte 42	1210 Bruxelles	11.250	2010
MÉDECINS DU MONDE	Rue Botanique 75	1210 Bruxelles	12.400	2013
ODYSSÉE	Rue du Doyenné 96	1180 Bruxelles	6.200	2011
PLATE FORME PRÉVENTION SIDA	rue Jourdan 151	1060 Bruxelles	6.000	plus de 5 ans
PROMOFOR	Avenue de la couronne 25	1050 Bruxelles	32.500	plus de 5 ans
SERVICE LAIQUE DE PARRAINAGE	Rue de la Concorde 56	1050 Bruxelles	22.000	plus de 5 ans
SLAJV	Avenue Ducpétiaux 148	1060 Bruxelles	2.500	2014
SMES B	Rue Rempart des Moines 78	1000 Bruxelles	5.000	2010
SMES B	Rue Rempart des Moines 78	1000 Bruxelles	28.000	2010
UNION DES FAMILLES	Rue de Mérode 323	1190 Bruxelles	4.000	2014
VIE FÉMININE	Rue de la Poste 111	1030 Bruxelles	5.000	2014
WOMAN'DO	Rue du Pinson 12	1170 Bruxelles	6.000	2014
			462.750	

Question n° 70 de Mme Viviane Teitelbaum du 20 mars :

Les mutilations génitales en Région bruxelloise.

Alors que le 6 février avait lieu la journée internationale contre les mutilations génitales féminines, le Gams et l'ASBL Intact relançaient, au niveau national, le premier « kit de prévention à destination des professionnel(le)s ». Cette initiative, soutenue par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes a pour objectif d'arriver à une meilleure prévention de l'excision dans notre pays.

En effet, les chiffres restent inquiétants en Belgique : plus de 13.000 filles et femmes seraient très probablement excisées et 4.000 sont à risque de l'être (selon les derniers chiffres livrés par le SPF Santé publique et datés de décembre 2012). Toutefois, les associations attirent l'attention sur les grandes villes et particulièrement la Région bruxelloise où les efforts doivent être encore plus intenses.

Les différentes associations expliquent que 1.500 kits en français ont été distribués en 2014 et que 2.000 kits supplémentaires seront distribués en 2015. De plus, le Gams propose également des formations.

- Dès lors, Madame la Ministre, possédez-vous des chiffres plus précis ou plus récents concernant le nombre de filles excisées ou à risque en Région bruxelloise ?
- Une collaboration avec ces associations a-t-elle été envisagée pour la distribution de ce kit ?
- Le Gams proposant également des formations, celle-ci sont-elles susceptibles d'être intégrées dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ?
- Dans l'accord gouvernemental, plusieurs engagements ont été pris par le Collège à ce sujet notamment celui de « poursuivre des études, colloques et missions à l'étranger afin de créer des liens entre les associations et les pays concernés ». Avez-vous déjà établi un agenda pour la tenue de telles études, colloques et missions ?
- Le Collège s'est également engagé à améliorer les processus de prévention et de prise en charge des victimes de mutilations génitales féminines et à soutenir les associations de terrain. De quelle façon se concrétise cet engagement ?

Réponse :

Je vous remercie de votre question écrite relatif à l'état de la situation concernant la problématique des mutilations génitales en Région bruxelloise.

Effectivement, et vous le rappelez dans votre question, le Collège s'est engagé dans sa déclaration de politique générale à lutter contre les mutilations génitales, tant au niveau de la prise en charge des victimes, qu'au niveau de la prévention.

Deux associations sont particulièrement actives dans ce domaine : Intact et Gams. Pour rappel, Intact et Gams participent au combat mondial visant à mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) et contribuent à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

J'ai personnellement insisté pour ces deux ASBL soit rapidement soutenues cette année par la Commission communautaire française, tant les enjeux sont importants. Ainsi, Intact a déjà reçu 16.000 € cette année, et Gams recevra, elle aussi, une subvention très prochainement. Il est indispensable de soutenir ces associations de terrain qui effectuent un travail remarquable sur la question.

Concernant votre question sur les chiffres, pour rappel, la Belgique a introduit dans son Code pénal, depuis une dizaine d'années, une disposition spécifique (article 409 du Code pénal) qui interdit et réprime la pratique des mutilations génitales féminines. L'adoption de cette disposition dans notre code pénal constitue une référence normative forte.

Cependant, depuis l'entrée en vigueur de la loi, très peu de plaintes ont été déposées et aucune n'a donné suite à des poursuites judiciaires. Par ailleurs, le nombre de signalements pour risque d'excision est peu élevé. Une recherche-action, soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, (De Brouwere *et al* 2013) montre que 52 cas ont pu être recensés par les associations spécialisées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2013. La majorité des signalements se concentrent sur les années 2012 et 2013, années où les formations à destination des professionnels se sont intensifiées.

Pourtant, une nouvelle étude du SPF Santé publique (Dubourg et Richard 2014) a relevé qu'environ 13.112 femmes excisées et plus de 4.084 fillettes à risque de l'être, vivaient sur le territoire belge. Ces chiffres ont plus que doublé depuis 2008.

Nous travaillons cette question au sein du plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Il est certain qu'un axe fort de ce plan sera la lutte contre les mutilations génitales, et dans ce cadre, il sera essentiel de travailler sur le recueil de données précises et actualisées, et notamment au sein de la Région bruxelloise.

Concernant votre question sur les kits : les associations spécialisées dans la lutte contre les MGF, via les Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines, et soutenues par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, ont décidé de mettre au point un « kit de prévention des

mutilations génitales féminines » afin de faciliter l'accès à l'ensemble des outils de prévention des MGF disponibles en Belgique. Il s'agit d'un outil essentiel, notamment pour faire face à une augmentation de demandes d'information de la part des professionnels et des acteurs de première ligne sur les risques de mutilation génitale féminine.

Ce kit contient notamment un descriptif des associations actives sur le terrain, mais aussi différents dépliants et brochures axés sur la prévention. Et pour répondre à votre question, mon cabinet a déjà établi les contacts afin de faciliter la distribution de ce kit auprès des nombreux professionnels bruxellois, notamment aux centres de planning familial.

Concernant votre question sur l'EVRAS, je compte en effet travailler sur la question du contenu des animations et des liens qui peuvent exister avec d'autres démarches. Je pense qu'il est indispensable que les Fédérations de Centres de planning familial collaborent également avec le monde associatif sur des thématiques bien ciblées.

Enfin, avec ma casquette de Ministre des Relations internationales, trois projets concernant les mutilations génitales sont en ce moment à l'étude.

Le premier émane de l'ASBL Gams et concerne le Sénégal. Une campagne est à l'étude concernant la prévention de l'excision, en partenariat avec la communauté d'origine sénégalaise à Bruxelles. Il s'agira notamment de créer des vidéos mises en scène par la Communauté, en Français et en Wolof, et donnant un message clair contre l'excision. Il ne s'agit toutefois pas d'un message uniquement moraliste mais bien d'une approche intégrée et adaptée à la sociologie des populations locales. Ce projet pilote pourra également se développer davantage dans le cadre d'une Commission mixte paritaire de 3 ans.

Les deux autres concernent la République démocratique du Congo. Le premier projet à l'étude est la formation de médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Kinshasa, le seul à disposer d'une clinique spécialisée pour les femmes dites « fistuleuses », c'est-à-dire rendue incontinente en raison d'avortement ou accouchement réalisés dans de mauvaises conditions. L'ASBL bruxelloise Fistule-Aide œuvre dans ce cadre depuis de nombreuses années.

Le second est un projet de soutien à l'Hôpital de Panzi du docteur Mukwege à Bukavu (dans le Sud-Kivu). Comme vous le savez, cette clinique vient en aide aux femmes mutilées et violées dans l'Est du Congo, principales victimes collatérales de la guerre qui s'y poursuit encore actuellement entre le Gouvernement et les groupes rebelles. Les détails du projet sont, pour l'instant, encore à l'étude.

Question n° 72 de M. Alain Maron du 24 mars 2015 :

Le financement de la délégation « Housing first » à Montréal.

Une délégation bruxelloise, composée d'acteurs publics et associatifs et de député(s) s'est rendue au Québec dans le courant du mois de novembre pour se pencher sur les avantages et les inconvénients du programme « Housing first » mis en œuvre à Montréal depuis plusieurs années.

Lors des discussions budgétaires en décembre dernier, vous aviez évoqué en commission, Madame la Ministre, le fait que ce voyage à Montréal avait été financé, je vous cite, par « un budget « Relations internationales » de la Commission communautaire française ainsi que par les participants eux-mêmes ». Confirmez-vous qu'un budget « Relations internationales » a bien été utilisé ? Peut-on savoir quelles sont les personnes et associations parties en finançant elles-mêmes, ou via leur structure, leur voyage à Montréal et qui est parti financé par le budget de la Commission communautaire française ? Pour quelle raison, le subventionnement ressort-il de la Commission communautaire française pour un projet qui pour son volet bruxellois relève essentiellement de la Commission communautaire commune ? La Vlaamse Gemeenschapscommissie a-t-elle également participé au financement de ce voyage ?

Réponse :

Depuis le 22 mars 1999, un accord de coopération et une déclaration commune lient le Québec à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Le champ de cette coopération couvre les compétences respectives des entités fédérées. Les projets, programmés sur trois ans, sont établis conjointement lors de Commissions mixtes permanentes (CMP). Lors de la précédente CMP, l'innovation sociale était l'un des sous-thèmes retenus.

Le Forum bruxellois de Lutte contre la Pauvreté (FBLP) a remis un projet concernant l'échange de bonnes pratiques pour l'évaluation des politiques publiques et également sur le modèle du Housing First. Ce champ de compétence relève notamment de la compétence « Action sociale » de la Commission communautaire française, qui finance aussi des projets de post-hébergement notamment.

L'objectif de la délégation bruxelloise à Montréal était de préparer efficacement l'implémentation régionale de projets Housing first bruxellois. Pour ce faire, le FBLP a mis sur pied une délégation se voulant représentative du secteur bruxellois de la lutte contre le sans-abrisme, des champs qui lui sont connexes et des pouvoirs politiques régionaux.

Ce projet, piloté par le Forum bruxellois, a d'abord consisté en une mission exploratoire en 2013, menée par le FBLP, et de la mission proprement dite qui s'est déroulée en novembre 2014.

La semaine s'est organisée sur la base de demi-journées thématiques d'échanges. Ces rencontres, sous la forme de tables rondes, ont permis d'explorer les questions liées au point de vue des travailleurs de première ligne, aux approches d'intervention en santé, toxicomanie et rétablissement auprès du public sans-abri, aux mécanismes institutionnels d'accès au logement ainsi qu'à l'évaluation économique des projets Housing first.

La semaine s'est conclue sur un colloque, ayant réuni une centaine de personnes en présence de la Ministre déléguée à la Santé publique.

Du point de vue de la diffusion du modèle Housing first en Région bruxelloise, la mission de la délégation a été un succès. Elle a permis l'ouverture de nouveaux espaces de concertation au sein du secteur bruxellois de lutte contre le sans-abrisme.

Les voyages financés par WBI ont concerné uniquement des associations francophones. Concrètement, il s'agissait de :

- Deborah Oddle, coordinatrice de l'AMA, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri.
- Dominique Van Haelen, directeur du SASLS, Service d'accompagnement social des locataires sociaux de la Région bruxelloise.
- Manu Gonçalves, coordinateur du volet précarité de la Ligue belge pour la santé mentale.
- Nicolas Dekyussche, directeur du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.
- Sébastien Lo Sardo, chargé de mission au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Un voyage a également été financé via le service des Relations internationales de la Commission communautaire française. Il s'agit de Martin Wagener, chercheur à La Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois de lutte contre le sans-abrisme.

Les voyages des représentants d'ASBL financés sur fonds propres concernent :

- Laurence Bourguignon, directrice du Samusocial bruxellois.
- Jean Spinette, Président du CPAS de Saint-Gilles et Président de la conférence des 19 CPAS de la Région bruxelloise.

- Muriel Allard, SMES-B, coordinatrice de l'un des projets bruxellois du programme Housing first Belgium.
- Vincent Désirrotte, Infirmiers de rue, coordinateur de l'un des projets bruxellois du programme Housing first Belgium.
- Coralie Buxant, coordinatrice fédérale du programme Housing first Belgium.
- David Praille, membre du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

La VGC n'a pas participé au financement de la mission.

Question n° 79 de Mme Fatoumata Sidibé du 24 avril 2015 :

Prévention et sensibilisation aux mariages gris.

La problématique des mariages gris est de plus en plus présente dans l'actualité. C'est un sujet sensible et complexe qui peut générer de grandes souffrances. Il touche tant à la sphère de l'intimité qu'aux questions de l'immigration, et du regroupement familial. Ce phénomène prend de l'ampleur en Belgique et au sein de l'Union européenne.

Le mariage gris est une escroquerie sentimentale. Il s'agit de la réduction d'un humain et de ses sentiments à de simples moyens manipulables afin d'obtenir un titre de séjour. L'une des personnes a une réelle et sincère intention de vie commune, mais elle se fait bernier par l'autre, qui poursuit l'obtention d'un statut et des droits connexes. Le mariage gris est conclu à des fins migratoires par une personne de nationalité étrangère, ou pour obtenir les avantages liés au séjour en termes d'accès à la nationalité, de régularisation ou de regroupement familial.

C'est un phénomène difficile à détecter car les instigateurs sont dénués de tout scrupule et prêts à jouer la comédie de l'amour le temps suffisant. Il est donc difficile de se prémunir contre le mariage gris. Il peut concerner les femmes et les hommes de toutes les origines sociales ou culturelles. Les rencontres semblent naturelles, ici en Belgique, sur les réseaux sociaux, durant les vacances, mais aussi via des filières organisées. Les mariages gris peuvent être célébrés en Belgique, ou à l'étranger. Et puis, le phénomène est encore méconnu du grand public, des échevins, des policiers.

Quand la manipulation et la tromperie poussent à faire un enfant, on parle de « bébés-papiers ». Il y a toujours un moment où le masque tombe, et où commence une chute vertigineuse pour la victime.

Outre la séparation, il y a la douleur d'avoir été séduit uniquement pour en tirer un avantage, la honte, l'humiliation, l'échec, la colère, la peur. En plus, les victimes sont parfois spoliées financièrement.

Tout ceci indique la nécessité indéniable de sensibilisation, d'information et de prévention. Nécessité aussi d'informer et de prévenir les victimes potentielles, d'accompagner toutes celles et tous ceux qui seraient victimes de cette fraude sentimentale.

Il faut ensuite cultiver le discernement entre les mariages ayant des conséquences migratoires. Il y a, par exemple, la problématique du mariage blanc, qui est un contrat financier entre deux personnes absolument lucides sur leur fraude de l'institution matrimoniale.

Si de nombreux abus sont commis en vue de l'obtention d'un titre de séjour, il me semble important et fondamental d'éviter les amalgames, les raccourcis. Il faut trouver un équilibre entre prévention, reconnaissance, protection, défense des victimes, poursuite des auteurs et prévention.

Je dis « équilibre » car il faut éviter l'instrumentalisation de ces drames humains et les dérives en matière de séjour et d'accès au territoire. Il faut donc être vigilant et ne pas associer trop étroitement les mariages avec regroupement familial à des mariages gris. Ce serait une dérive malheureuse. Je pense notamment aux femmes d'origine étrangère ayant rejoint leur époux dans le cadre du regroupement familial, dans l'espoir de fonder une famille. Elles se trouvent parfois confrontées, dès leur arrivée, ou progressivement, à des violences ou à d'autres formes d'exactions (coups, séquestrations, esclavage domestique et sexuel, sévices, confiscation de papiers, dénonciations arbitraires) de la part du conjoint. L'amalgame accroît leur vulnérabilité face aux auteurs de maltraitances et les empêche d'être correctement identifiées et réellement protégées. En cas d'amalgame, les violences conjugales subies ne sont pas considérées par les autorités administratives comme des infractions, mais hélas interprétées comme des indicateurs de mariage blanc ou gris.

En Belgique et en Région bruxelloise, une seule association œuvre spécifiquement contre les mariages gris. Il s'agit de l'ASBL Cœurs Piégés, créée en 2012. Elle a pour missions le soutien, le conseil, la défense, la représentation et le regroupement des victimes d'escroqueries sentimentales ou financières à caractère migratoire : mariage simulé, gris, cohabitation de complaisance ou frauduleuse, bébés-papiers, etc.

Par conséquent, Madame la Ministre, pourrait-elle répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous des données concernant l'ampleur du phénomène ?
- Quelles sont les mesures de sensibilisation prévues pour informer et prévenir les victimes potentielles, et notamment les utilisateurs des réseaux sociaux ?
- Qu'en est-il de la formation des policiers, des échevins ?
- Quelles sont les collaborations prévues entre les communes et les entités fédérées ?

Réponse :

- Avez-vous des données concernant l'ampleur du phénomène ?

Non, nous n'avons pas de données concernant les mariages gris. Les services d'aides aux victimes ont été transférés dans le cadre de la sixième réforme. Les services de police devraient avoir des données plus précises par rapport aux personnes ayant porté plainte.

- Quelles sont les mesures de sensibilisation prévues pour informer et prévenir les victimes potentielles, et notamment les utilisateurs de réseaux sociaux ?

Nous soutenons le réseau Mariage et Migration. Ce dernier propose des formations et des espaces de réflexion à propos de la problématique des mariages en contexte de migration. Il a créé en 2012 le site internet « Mon mariage m'appartient ». Il a lancé la campagne « Envie d'aimer » en 2014. Mariage et Migration organise également des animations de sensibilisation destinées aux jeunes et aux adultes en collaboration avec les associations qui le souhaitent.

D'autre part, nous participons au plan francophone de lutte contre les violences liées au genre.

L'ASBL dont vous parlez, à savoir Cœurs Piégés est une ASBL bilingue qui ne peut donc être soutenue, constitutionnellement parlant par la Commission communautaire française. La Commission communautaire commune est donc compétente.

- Qu'en est-il de la formation des policiers, des échevins ?

La Commission communautaire française n'a pas la tutelle sur les communes et ne peut imposer des formations aux policiers et échevins.

Le réseau Mariage et Migration a néanmoins organisé une formation pour des policiers à leur demande, sur les mariages forcés.

- *Quelles sont les collaborations prévues entre les communes et les entités fédérées ?*

Les possibilités de collaboration existent entre la Commission communautaire française et les communes via le réseau mariage et migration. Ainsi, des agents communaux ont des possibilités de formation au sein des cycles organisés par le réseau mariage et migration.

Question n° 85 de Mme Fatoumata Sidibé du 4 juin 2015 :

L'accueil en maison de repos des personnes cérébro-lésées.

Les cérébro-lésés renvoient à des personnes présentant une lésion cérébrale acquise à l'âge adulte (traumatisme crânien à la suite d'un accident sur la voie publique, d'une chute ou d'une agression, personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral). Ils appartiennent à la catégorie spécifique de la grande dépendance, nécessitant une prise en charge tout aussi spécifique. Nous connaissons le manque de places d'accueil de personnes de grande dépendance dans notre pays.

Quand la famille et les aidants proches ne peuvent pas ou plus les accueillir, nombre d'entre elles sont hébergées dans des maisons de repos, qui sont parfois la seule alternative possible pour des personnes en situation de grande dépendance. Ce sont parfois des personnes très jeunes, de moins de 30 ans.

Pourriez-vous me dire le nombre de personnes cérébro-lésés accueillis dans les maisons de repos bruxelloises ? Et leur ventilation par âge et genre ?

Réponse :

La prise en charge des personnes cérébro-lésées en maison de repos se fait dans les lits MRS bénéficiant d'un agrément spécial comme centre pour lésions cérébrales acquises, conformément à l'arrêté royal du 21 septembre 2004 fixant les normes pour l'agrément spécial comme maison de repos et de soins, comme centre de soins de jour ou comme centre pour lésions cérébrales acquises. Il s'agit d'un agrément spécial qui relève institutionnellement de la santé et non de l'action sociale.

Des possibilités pour la prise en charge des patients jeunes existent puisque l'arrêté royal susmentionné permet également l'agrément de ce type de lits non seulement dans des maisons de repos mais également dans des services résidentiels convertis.

Toutes les maisons de repos ayant migrées de la Cocof vers la Cocom, il n'y a plus de lit de ce type. Ce sont les Ministres de la Santé en Cocom qui pourront donc fournir les informations demandées.

